

6.2. Carte des composantes et carte des objectifs

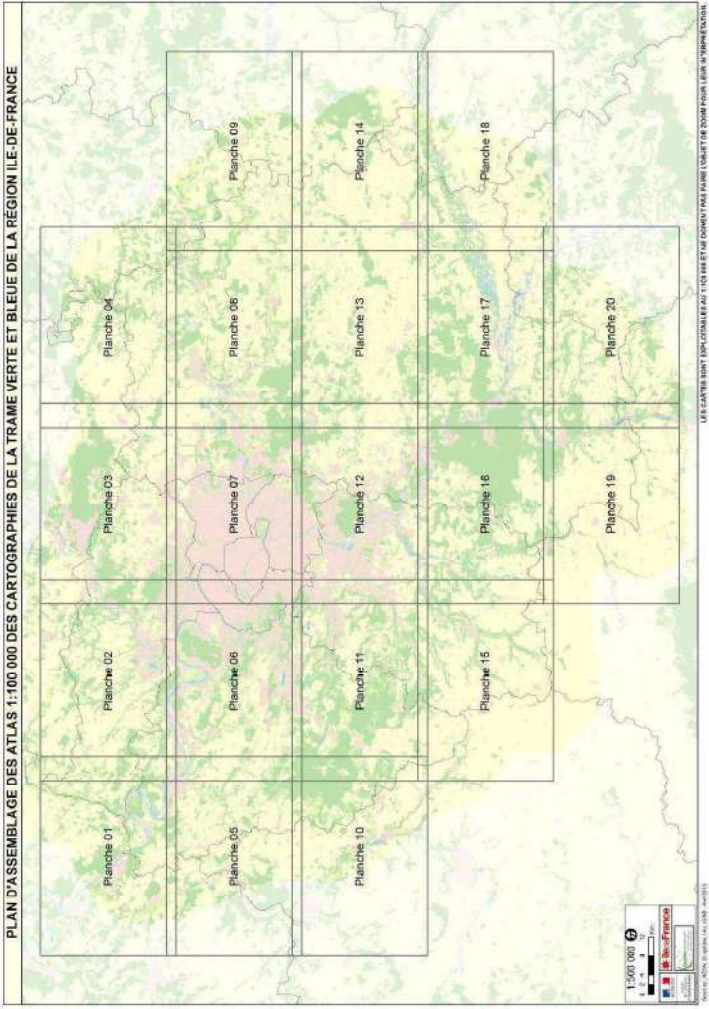
Les planches « composantes » et « objectifs » sont placées en vis-à-vis afin de permettre une lecture continue entre les deux cartes. Les légendes et le plan d'assemblage sont également disponibles en fin de volume.

6.2.1. Légende de la carte des composantes

La carte des composantes constitue l'état initial de la fonctionnalité des continuités écologiques d'Ile-de-France. Elle présente l'ensemble des composantes de la trame verte et bleue identifiées dans le SRCE : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, ainsi que les principaux éléments de fragmentation, localisés et qualifiés. Cette carte constitue un porteur à connaissance de niveau régional à utiliser pour élaborer les documents de planification et préciser la trame verte et bleue à l'échelon local et à l'occasion des projets. L'information complète, détaillée mise à la disposition des pétitionnaires permet à ces derniers de prénover et localiser leurs actions.

Cette carte est exploitable au 1 : 100 000 et ne doit pas faire l'objet de zoom pour son interprétation.

CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE LÉGENDE		
CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS	
Réservoirs de biodiversité Réservoirs de biodiversité	Obstacles des corridors arborés Infrastructures fractionnantes	
Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France 	Obstacles des corridors calcaires Coupures urbaines	
Corridors de la sous-trame arborée Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité	Obstacles de la sous-trame bleue Obstacles à l'écoulement (ROE v3)	
Corridors de la sous-trame herbacée Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite	Point de fragilité des corridors arborés Routes présentant des risques de collisions avec la faune Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire Passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation Passages prolongés en cultures Clôtures difficilement franchissables	
Corridors et continuum de la sous-trame bleue Cours d'eau et canaux fonctionnels Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite Cours d'eau intermittents fonctionnels Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite Corridors et continuum de la sous-trame bleue	Points de fragilité des corridors calcaires Coupures boisées Coupures agricoles	
	Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport	
OCCUPATION DU SOL		
Boisements 	Infrastructures de transport Infrastructures routières majeures Infrastructures ferroviaires majeures Infrastructures routières importantes Infrastructures ferroviaires importantes Infrastructures routières de 2e ordre Infrastructures ferroviaires de 2e ordre	
Formations herbacées 		
Cultures 		
Plans d'eau et bassins 		
Carrières, ISD et terrains nus 		
Tissu urbain 		
Lisières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares 		
Lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares 		
Limites régionales 		
Limites départementales 		
Limites communales 		



6.2.2. Mode d'emploi de la carte des composantes

La carte des composantes du SRCE Île-de-France est destinée à être exploitée à l'échelle du 1 : 100 000. Elle comprend 3 types de données principales relatives à :

1. les continuités écologiques ;
2. les éléments fragmentants ;
3. l'occupation des sols.

1. Les continuités écologiques

Elles comprennent les réservoirs de biodiversité et les corridors ou continuums qui les relient.

- **Les réservoirs de biodiversité.** Ils correspondent à des milieux « naturels » ou plus généralement semi-naturels, c'est-à-dire largement influencés par les activités humaines, dans lesquels la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables au maintien des espèces (reproduction, alimentation, repos...) y sont réunies (présence de populations viables). Deux catégories ont été distinguées :

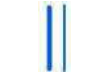
 **les réservoirs de biodiversité de la région Île-de-France ;**

 **les autres espaces d'intérêt écologique de même nature situés dans les régions voisines.** La représentation de ces espaces permet d'identifier les continuums existant de part et d'autre des frontières administratives.

- **Les corridors.** Ils correspondent aux voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Ils ont été classés par sous-frames :

 **arborée** (concerne tous les types de boisements). Au sein des réservoirs de biodiversité les corridors sont beaucoup plus diffus car les espèces sont susceptibles de fréquenter l'ensemble du réservoir. Des corridors ont cependant été dessinés afin de visualiser les principaux axes de déplacement ;

 **herbacée,** en distinguant les corridors les plus généralistes correspondant aux prairies, friches, parcs et dépendances vertes... et les corridors des milieux calcaires intégrant notamment les pelouses calcaires ;

 **bleue,** en distinguant les cours d'eau qui sont des corridors aquatiques et le continuum de la sous-frame-Bleue qui regroupe, au sein d'une matrice à tendance humide, les plans d'eau, les cours d'eau et les zones à dominante humide du SDAGE 2009. Le résultat de cette analyse symbolise donc à la fois les continuités potentielles longitudinales et les connexions latérales avec les annexes hydrauliques, les plans d'eau et les zones humides qui peuvent être connectées ou non aux cours d'eau.

Ces corridors sont dits :

 **fonctionnels** lorsqu'ils sont empruntés ou susceptibles d'être empruntés par l'ensemble des espèces ou guildes d'espèces de la sous-frame concernée. Ils concernent toutes sortes d'espèces ayant des modalités de déplacement différentes (terrestres ou aériennes) et des exigences plutôt élevées en matière de qualité des habitats ;

 **à fonctionnalité réduite** lorsqu'ils ne peuvent être empruntés que par une partie des espèces ou guildes d'espèces, généralement par les espèces les moins exigeantes ou à dispersion aérienne.

La fonctionnalité spécifique des cours d'eau n'a pas pu être évaluée pour cette première version du SRCE du fait du manque de données concernant la franchissabilité des obstacles à l'écoulement ainsi que la nature et la répartition des habitats aquatiques et des berges pour l'ensemble des cours d'eau franciliens. Compte-tenu des données disponibles, seule la fonctionnalité du corridor alluvial, ensemble constitué du cours d'eau, de la rive et de la zone inondable, a pu être évaluée de manière globale en fonction du contexte d'urbanisation.

2. Les éléments fragmentants

Ils correspondent aux obstacles et points de fragilité situés sur les corridors et au sein des réservoirs de biodiversité.

On distingue les obstacles qui ont un fort effet de coupure sur les continuités ou induisent une importante fragmentation de l'espace et les points de fragilité qui réduisent l'étendue des fonctionnalités de la continuité tout en la maintenant fonctionnelle pour les espèces les moins sensibles.

Les obstacles et points de fragilité ont été classés par sous-frames. Ils correspondent à des coupures créées par les infrastructures de transport, l'urbanisation ou les aménagements hydrauliques, plus rarement à des espaces agricoles ou boisés peu favorables à certaines continuités.

3. L'occupation des sols

Elle apporte des informations sur la répartition des principaux habitats, sur la nature des lisières des principaux boisements (plus de 100 ha) et sur les infrastructures de transport (routes et voies ferrées). Les éléments suivants ont été représentés :

- **Cartographie des habitats.** Pour le territoire d'Île-de-France, elle est établie à partir des données du MOS (Mode d'Occupation des Sols) 2008 et de l'EcoMOS (2003), complétés par la BD Topo de l'IGN (2008) pour les alignements d'arbres, les arbres isolés... Hors Île-de-France, la base Corine Land Cover de l'IFEN (2006), beaucoup moins précise, est utilisée¹. Les catégories suivantes sont distinguées :

 **Boisements** : comprend toutes les surfaces arborées, y compris les plantations, les haies et les arbres isolés.

 **Formations herbacées** : comprend les landes, pelouses « naturelles », prairies, marais, friches... dominés par une végétation herbacée plus ou moins naturelle.

 **Cultures** : regroupe tous les espaces cultivés, autres que les jardins, les pépinières et les vergers.

 **Plans d'eau et bassins** : comprend tous les types de plans d'eau naturels ou artificiels (mares, étangs, bassins, lacs, gravières en eau...).

 **Carrières, Installations de Stockage des Déchets (ISD) et terrains nus** : cette catégorie reprend toutes les zones en chantier (par nature ces espaces varient dans le temps et l'espace). Des différences notables peuvent donc apparaître mais les espaces concernés ne représentent qu'une proportion minime du territoire.

 **Tissus urbain** : regroupe les zones bâties et les espaces verts associés.

- **Les lisières des bois de plus de 100 ha.** Deux types de lisières sont figurés :

 **les lisières urbaines** correspondent à des zones de contact entre les boisements et des zones bâties. Ces lisières sont susceptibles d'être longées avec plus ou moins de difficultés par la faune mais sont difficilement traversées par les espèces à dispersion terrestre qui pénètrent pas ou peu en zone urbaine du fait de milieux défavorables et des clôtures. Le taux de lisière urbanisée d'un massif est un indicateur important de son degré d'isolement, voire de son enclavement en zone urbaine dense ;

 **les lisières agricoles** correspondent à des zones de contact entre les boisements et des cultures ou des prairies. Elles forment des corridors potentiellement fonctionnels susceptibles d'être traversés ou longés par la faune.

Les autres types de lisières (non cartographiées) correspondent à des zones de contact entre les massifs forestiers et d'autres types d'espaces (parcs, friches...). Ces lisières sont en général fonctionnelles.

- **Les infrastructures de transport.** Trois niveaux sont distingués pour représenter les routes et voies ferrées :

 **les infrastructures majeures** (autoroutes et autres routes à voies multiples avec terre-plein central, Lignes TGV) sont les plus fragmentantes ;

 **les infrastructures importantes** (2x2 voies sans terre-plein central et voies ferrées principales) sont difficiles à traverser pour la faune ;

 **les infrastructures de deuxième ordre** (routes nationales et départementales très fréquentées, réseau ferroviaire local : Transilien, RER...) sont généralement plus faciles à traverser mais susceptibles de provoquer des collisions pour la faune.

¹ Compte tenu des dates d'élaboration des sources cartographiques, des écarts peuvent localement exister entre l'occupation des sols indiquée sur les cartes et la réalité du terrain (progression de l'urbanisation, développement de carrières, défrichements ou reboisements...). Ces écarts sont dans l'ensemble modestes et ne remettent pas en cause la pertinence générale des données cartographiées.

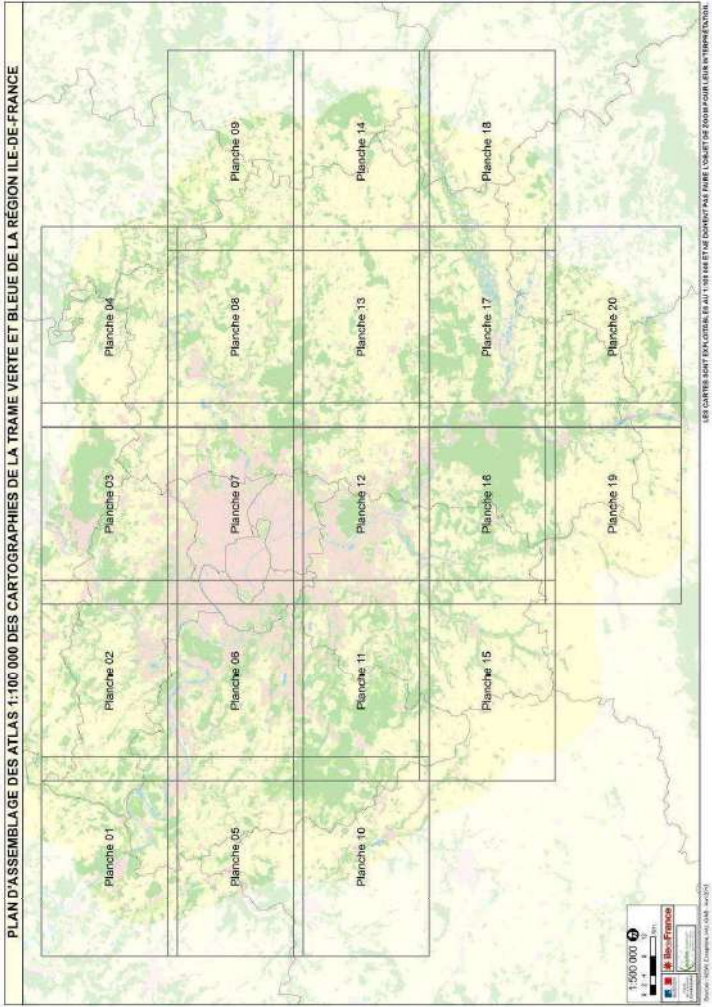
6.2.3. Légende de la carte des objectifs

La carte des objectifs présente :

- les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue attachés aux éléments de la trame verte et bleue et prioritisés au regard des enjeux nationaux, interrégionaux et régionaux identifiés dans le volet diagnostic du SRCE ;
- la priorisation des actions, en lien avec le plan d'action, dont cette carte, constitue une illustration et une spatialisation.

Elle offre une lecture régionale priorisée des secteurs d'intervention ou des actions prioritaires à décliner localement dans les actions de planification, au moment des choix des projets, et dans les choix de gestion, dans le respect des orientations définies au plan d'action.

Cette carte est exploitable au 1 : 100 000 et ne doit pas faire l'objet de zoom pour son interprétation.



CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE		LÉGENDE	
CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER		ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT	
Principaux corridors à préserver Corridors de la sous-trame arborée Corridors de la sous-trame herbacée Corridors alluviaux multitrames Le long des fleuves et rivières Le long des canaux Principaux corridors à restaurer Corridors de la sous-trame arborée Corridors des milieux calcaires Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain Le long des fleuves et rivières Le long des canaux Réseau hydrographique Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer Connexions multitrames Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux Autres connexions multitrames		Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée Couperes des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes Principaux obstacles Ports de fragilité des corridors arborés Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement) Obstacles sur les cours d'eau Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport	
ÉLÉMENTS À PRÉSERVER		AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques	
Réservoirs de biodiversité Milieux humides		Secteurs de concentration de mares et mouillères Mosaïques agricoles Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés	
OCCUPATION DU SOL		OCCUPATION DU SOL	
Occupation du sol Boisements Formations herbacées Cultures Plans d'eau et bassins Carrières, ISD et terrains nus Tissu urbain Limites régionales Limites départementales Limites communales		Infrastructures de transport Infrastructures routières majeures Infrastructures ferroviaires majeures Infrastructures routières importantes Infrastructures ferroviaires importantes Infrastructures routières de 2e ordre Infrastructures ferroviaires de 2e ordre	

6.2.4. Mode d'emploi de la carte des objectifs

La carte des objectifs du SRCE Île-de-France est destinée à être exploitée à l'échelle du 1 : 100 000. Elle comprend 5 catégories d'information :

1. les corridors à préserver ou restaurer ;
2. les éléments fragmentants à traiter prioritairement ;
3. les éléments à préserver ;
4. les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques ;
5. l'occupation des sols.

1. Les corridors à préserver ou restaurer, au sens du plan d'action

Les corridors alluviaux sont multitrames. Cela signifie qu'ils contribuent à toutes les sous-trames. Ils regroupent les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau, les prairies et les boisements de fond de vallée et de versant. Les vallées jouent naturellement un rôle de corridor essentiel pour de multiples espèces. Celui-ci est d'autant plus fonctionnel qu'il subsiste un espace non urbanisé en bordure des cours d'eau (présence de ripisylves, de formations concourant à la sous-trame herbacée et de ceintures de végétation le long des rives). C'est pourquoi sont distingués :



des corridors alluviaux à préserver le long des berges non urbanisées ;

des corridors alluviaux à restaurer en contexte plus urbain, associés aux fleuves et rivières ;

des corridors alluviaux à préserver, associés aux canaux ;

des corridors alluviaux à restaurer en contexte plus urbain, associés aux canaux.

Les corridors de la sous-trame arborée

Tous les corridors représentés sur la carte des composantes ont été figurés à l'exception de ceux passant dans les vallées qui ont été intégrés aux corridors alluviaux et de ceux suivant les coteaux calcaires qui ont été intégrés aux « corridors calcaires ».



Les corridors fonctionnels sont à préserver. Dans certains cas ces corridors sont localement coupés par des obstacles ou points de fragilité qui nécessitent la mise en œuvre de mesures correctives ;

Les corridors à fonctionnalité réduite sont à restaurer. Les actions à engager visent à augmenter leur accessibilité et la diffusion d'un plus grand nombre d'espèces.

Les corridors de la sous-trame herbacée

Les corridors herbacés « généralistes » : seuls sont retenus les corridors fonctionnels à préserver reliant des ensembles prairiaux relativement importants. Ces derniers sont très localisés en Île-de-France. On les retrouve au niveau de certaines vallées (Petit et Grand Morin, par exemple) et autour du massif de Rambouillet. Seuls les corridors situés en dehors des vallées ont été représentés (dans la pratique exclusivement autour de la forêt de Rambouillet). Les autres corridors herbacés prairiaux ont été intégrés aux corridors alluviaux ;



La plupart des corridors calcaires ont été retenus à l'exception de quelques secteurs très dégradés dans lesquels les pelouses et pré-bois calcaires sont remplacés par des friches ou des espaces artificialisés. Compte tenu de l'émiettement des pelouses calcaires, ces corridors sont dans leur ensemble à restaurer sans distinction de priorité .

Le réseau hydrographique

Compte tenu de l'importance des cours d'eau pour la biodiversité et de la nécessité de traiter les obstacles qui contribuent à leur fractionnement, l'ensemble des cours d'eau d'Île-de-France est à préserver et/ou restaurer. Sont distingués :



les cours d'eau permanents, comprenant notamment les cours d'eau ou parties de cours d'eau classés des listes 1 (à préserver) et 2 (à restaurer) au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement ;

les autres cours d'eau intermittents à préserver ou restaurer. Ils comprennent également quelques rares sections de fossés agricoles ou forestiers situés en tête de bassin versant qui peuvent présenter un intérêt local en matière de connexion et de diversification des habitats en zones agricoles et forestières.

Les connexions



Les connexions entre les principales forêts et les corridors alluviaux. Compte tenu de l'urbanisation des vallées, les zones de contact y sont devenues rares, en particulier au niveau des cours d'eau navigables. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché ;

Les autres connexions multitrames correspondent soit au maintien d'espaces ouverts agricoles (« coupures vertes ») entre des zones urbanisées qui tendent à se rejoindre, au risque de générer une barrière difficilement franchissable par une partie des espèces ; soit à la préservation de zones agricoles tampons en Isère de massifs forestiers en voie d'endiguement par l'urbanisation. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché, notamment afin de ne pas déconnecter certains réservoirs de biodiversité.

2. Les éléments fragmentants à traiter prioritairement, au sens du plan d'action

Seules sont retenues les coupures les plus importantes, c'est-à-dire celles contribuant le plus à la fragmentation des continuités écologiques. Ils concernent :

Les obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée



les coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes. Les actions à engager devront permettre d'améliorer la transparence de ces infrastructures pour la faune et prévenir les risques de collision ;



les principaux obstacles à réaménager ou restaurer au niveau des infrastructures de transport les plus fonctionnantes (création de passages à faune) ;



les points de fragilité des corridors arborés à consolider prioritairement (passages contraints au niveau d'un ouvrage existant sur une infrastructure linéaire dont l'intérêt pour la faune doit être évalué et le cas échéant amélioré ; zones mitées ou menacées par l'urbanisation pour lesquelles des mesures conservatoires sont à prévoir dans les documents d'urbanisme ; continuités fragilisées au sein de plaines agricoles et le long des cours d'eau).

Les obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue



les cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'une réouverture totale ou partielle



les obstacles à traiter d'ici 2017 au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement (obstacles situés sur les cours d'eau classés en liste II)



les obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau permanents. Pour les rivières navigables ne sont retenus que les ouvrages sans passe à poissons construite ou en construction. Pour les autres cours d'eau permanents, sont retenus tous les obstacles fragmentants (seuils, barrages) ;



les secteurs riches en mares et mouillères recouverts par des infrastructures de transport. Ces secteurs doivent être expertisés afin de déterminer si des problèmes d'écrasement et de déplacement de la faune (amphibiens en particulier) se posent et si des ouvrages de franchissement doivent être créés (crapauducs...)



les milieux humides alluviaux recouverts par des infrastructures de transport. Il s'agit de vallées comprenant des zones humides recouvertes par des infrastructures de transport généralement aménagées sur des remblais qui peuvent entraîner des ruptures hydrauliques et constituer des obstacles pour le déplacement de la faune. Des expertises doivent être réalisées afin d'évaluer la transparence de ces ouvrages pour la faune et le cas échéant proposer des solutions afin de faciliter le passage des espèces.

3. Les éléments à préserver, au sens du plan d'action

Il s'agit soit d'habitats particuliers favorables à la biodiversité dont la préservation constitue un impératif :



les réservoirs de biodiversité.



les milieux humides. Sont reportées les zones à dominante humide du SDAGE mais d'autres zones humides sont susceptibles d'exister et leur préservation doit être recherchée.

4. Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques



Les secteurs de concentration de mares et mouillères. Ces secteurs abritent d'importantes populations d'amphibiens. Ils sont constitués de réseaux comprenant au moins 5 mares et mouillères éloignées d'au moins 1000 mètres les unes des autres. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché ;



Les mosaïques agricoles. Il s'agit de territoires agricoles de plus de 200 ha d'un seul tenant abritant au moins 10% de bosquets (y compris des vergers) et 10% de milieux herbacés (prairies, friches, etc.). Ces secteurs concentrent une partie de la biodiversité des territoires ruraux. Le maintien des bosquets et d'une proportion importante d'espaces herbacés constitue un enjeu important. Elles peuvent relever de réglementation diverses (consommation des terres agricoles, défrichement, etc.). Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché ;

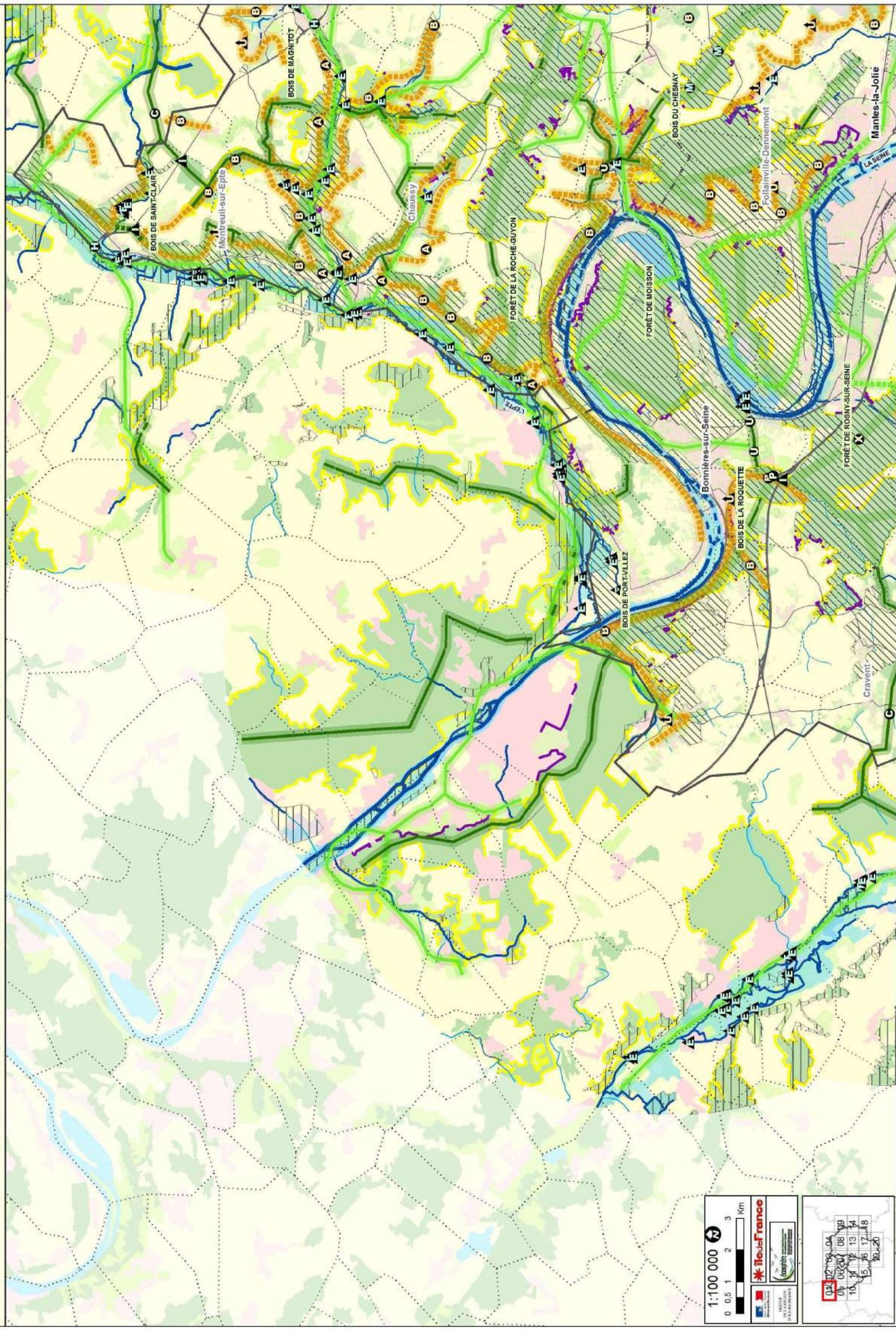


Les lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés. Ces sections de lisières sont particulièrement importantes car elles fonctionnent comme des corridors, à conserver et à laisser libre de tout obstacle afin de permettre la circulation des espèces entre les réservoirs de biodiversité. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché

5. L'occupation des sols

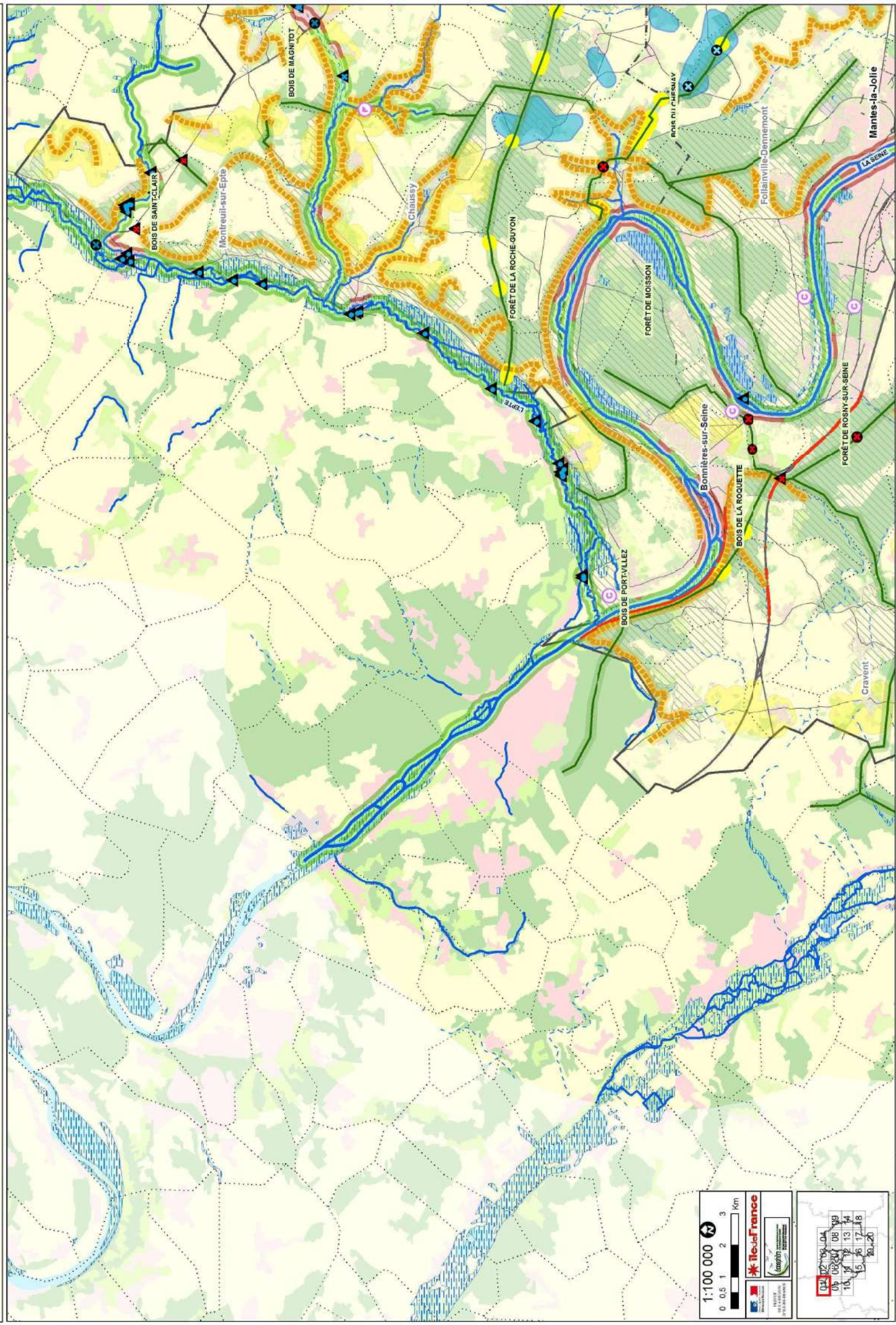
Voir carte des composantes (cf. mode d'emploi de cette carte).

CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - PLANCHE 01



Sources : Ecosphère, IAU-IF, IGN© - Septembre 2013.

LES CARTES SONT EXPLOITABLES AU 1:100 000 ET NE DOIVENT PAS FAIRE L'OBJET DE ZOOM POUR LEUR INTERPRÉTATION.



1:100 000

0 0,5 1 2 3 Km

 **Île-de-France**

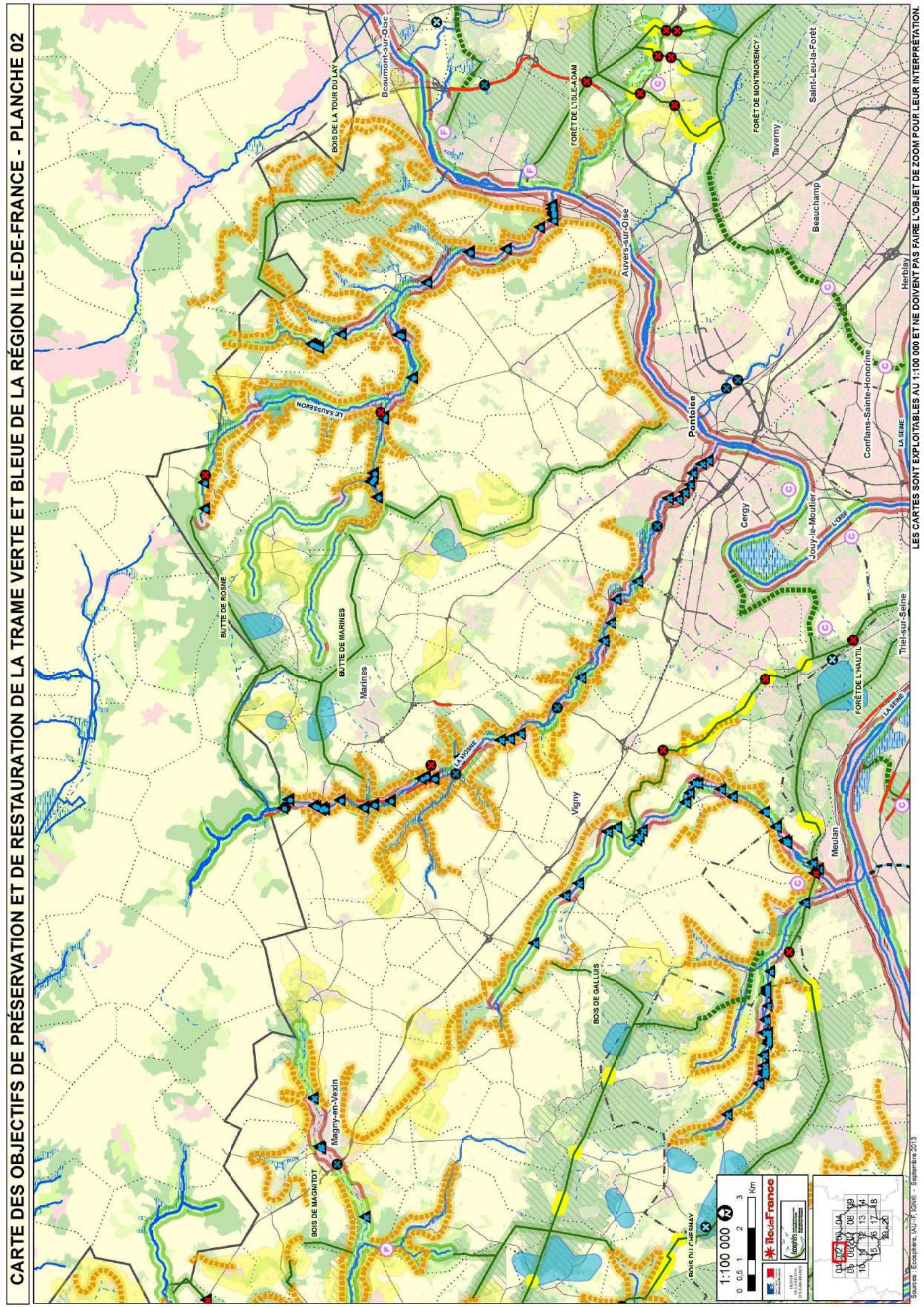
 **Paris**

 **Agence de l'eau Seine-Normandie**

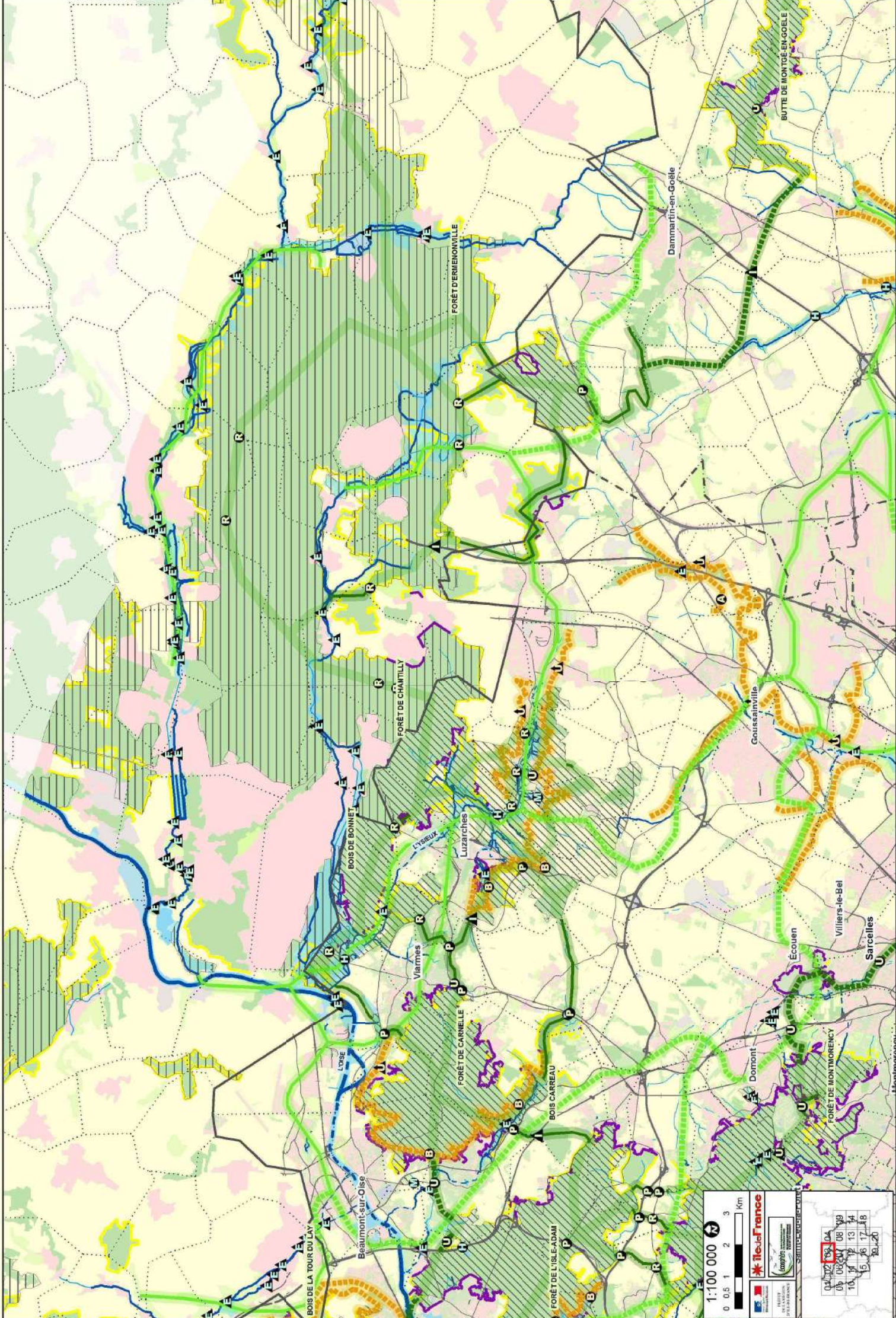
01	02	03	04
05	06	07	08
09	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20

This is a detailed topographic map of the Paris region, France, showing the Seine river and its tributaries. The map includes various geographical features like forests (e.g., Bois de Vincennes, Bois de Boulogne), parks, and urban areas. It also displays a network of roads and railways. The map is oriented with North at the top. A scale bar at the bottom left indicates a distance of 1:100,000. A legend at the bottom right identifies symbols for roads, railways, and other features. The map is labeled with numerous place names and geographical features.

LES CARTES SONT EXPLOITABLES AU 1:100 000 ET NE DOIVENT PAS FAIRE L'OBJET DE ZOOM POUR LEUR INTERPRÉTATION.



CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - PLANCHE 03



1:100 000

0 0,5 1 2 3 Km

Île-de-France

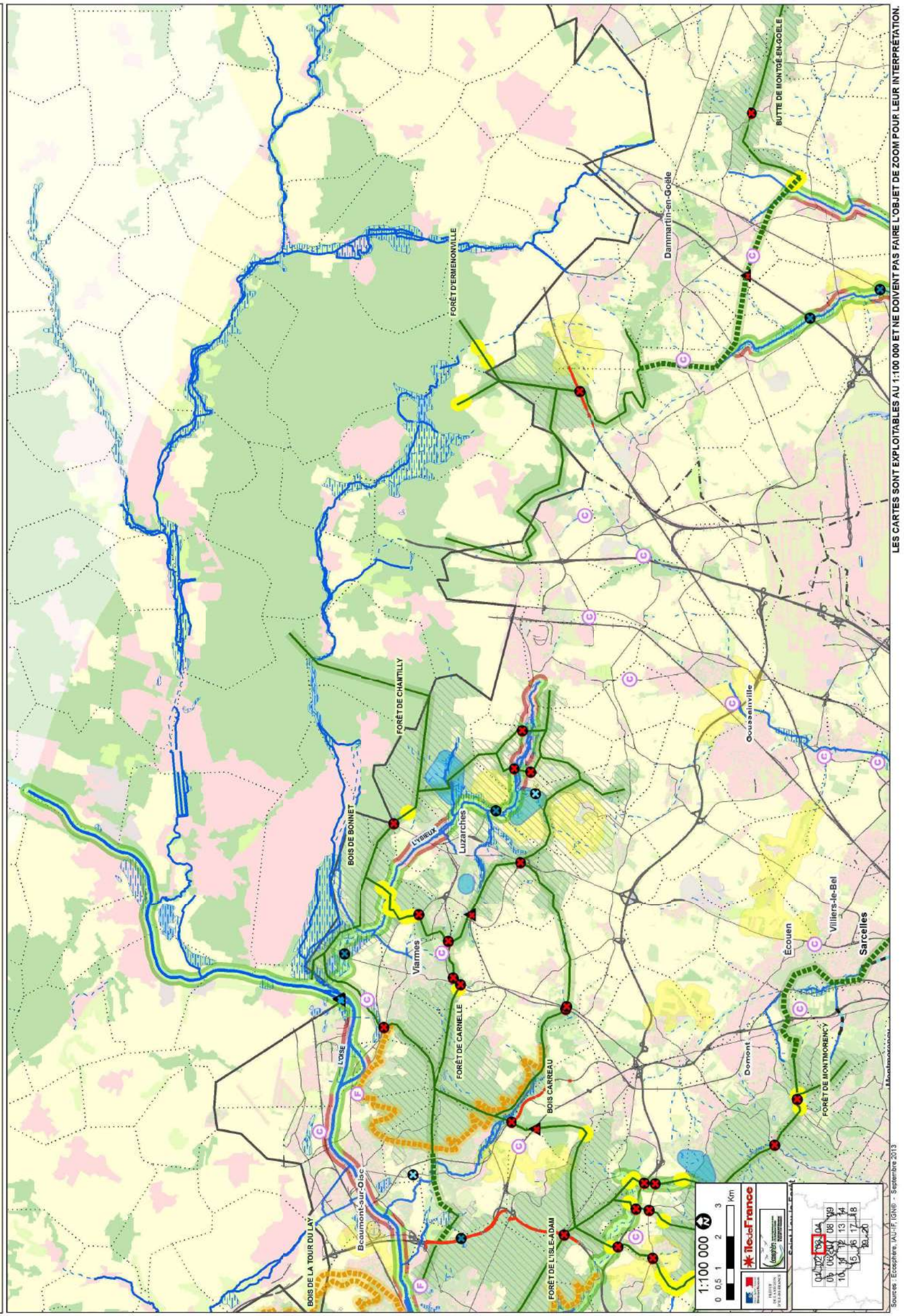
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

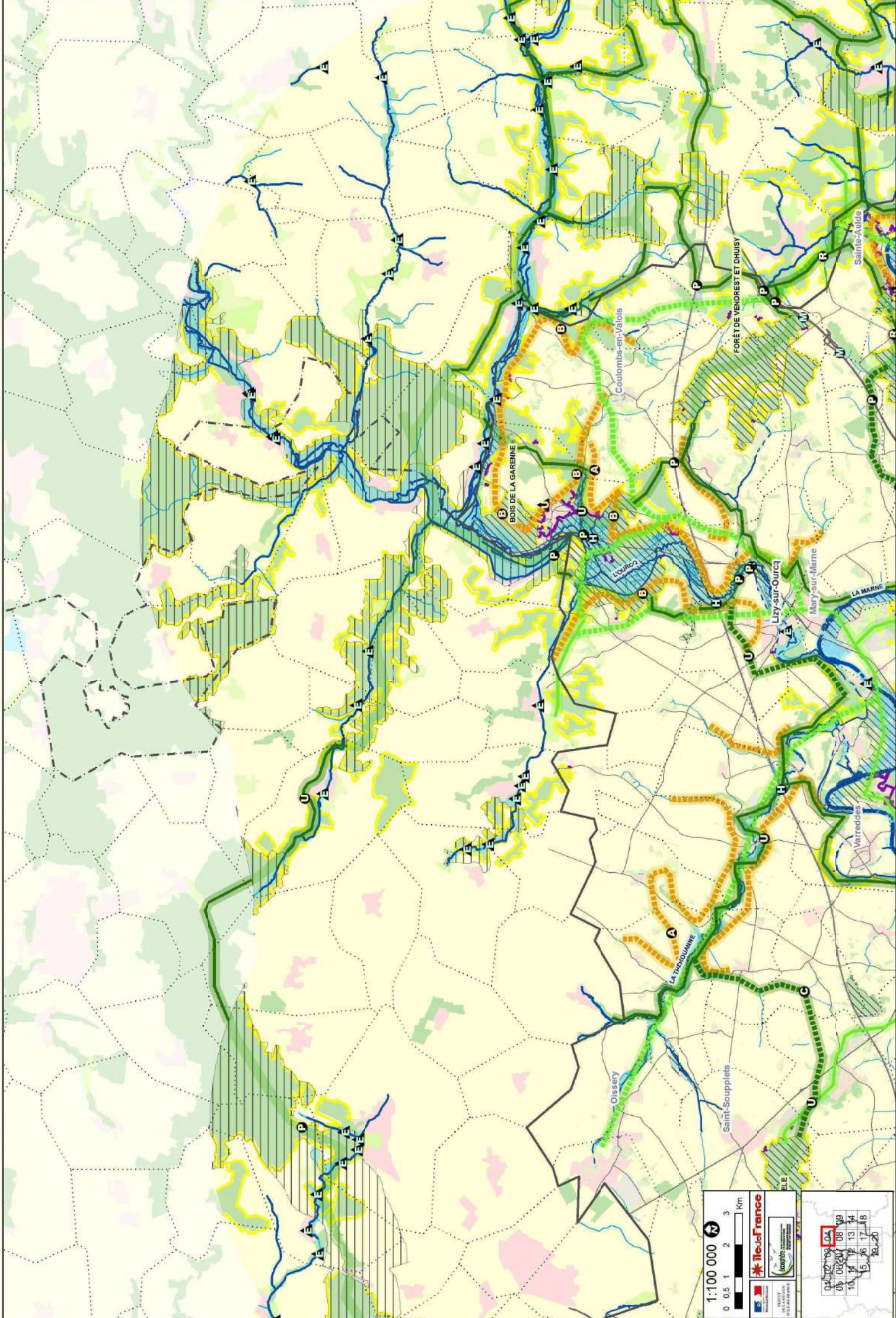
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Climat (DREAL)

Service Régional de l'Environnement (SRE)

Quartier T3 DA

01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20





1:100 000

0 0,5 1 2 3 Km

Route France

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Éducation nationale

Ministère de la Culture

Ministère de la Défense

Ministère des Armées

Ministère de la Mer

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Éducation nationale

Ministère de la Culture

Ministère de la Défense

Ministère des Armées

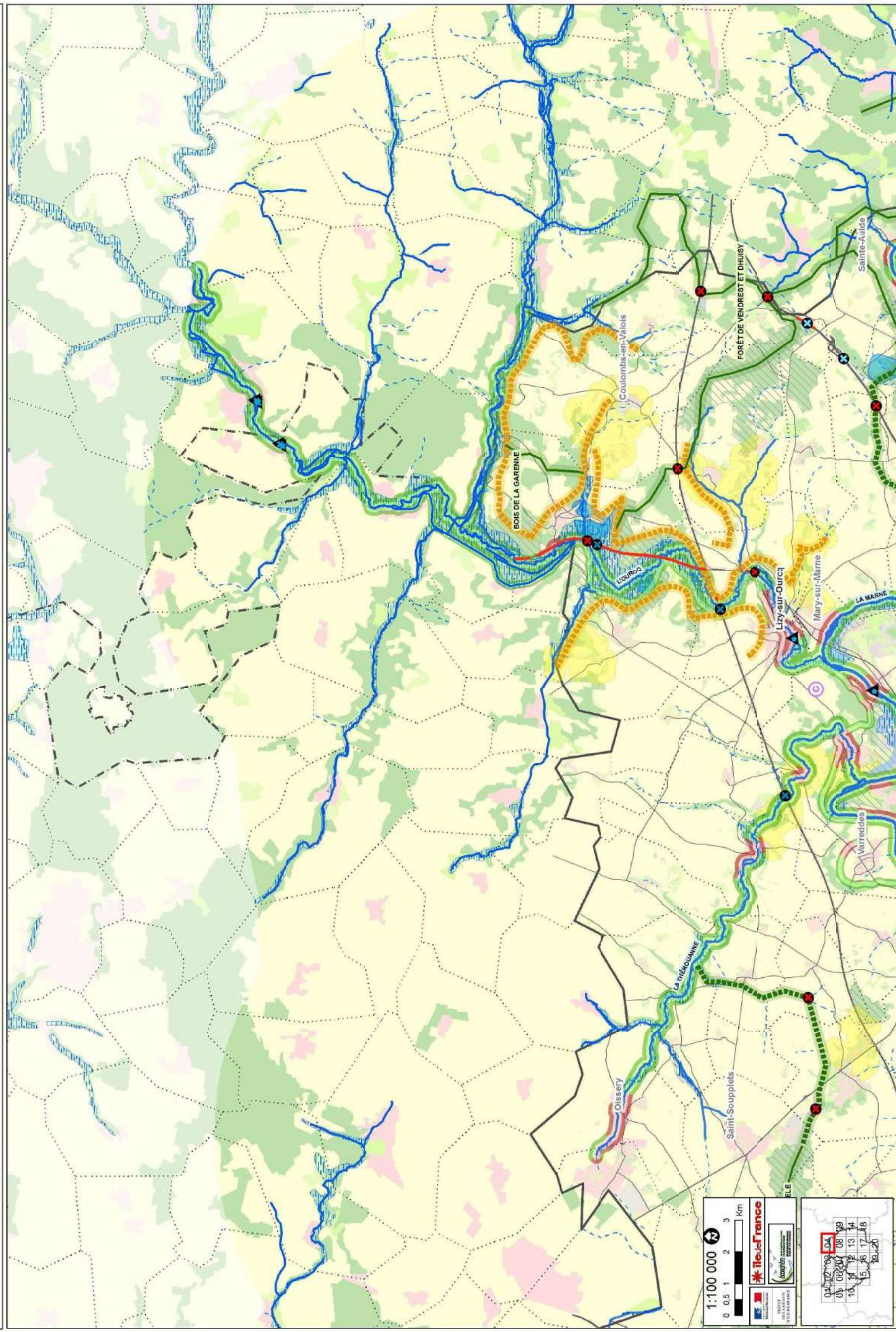
Ministère de la Mer

Ministère de l'Environnement

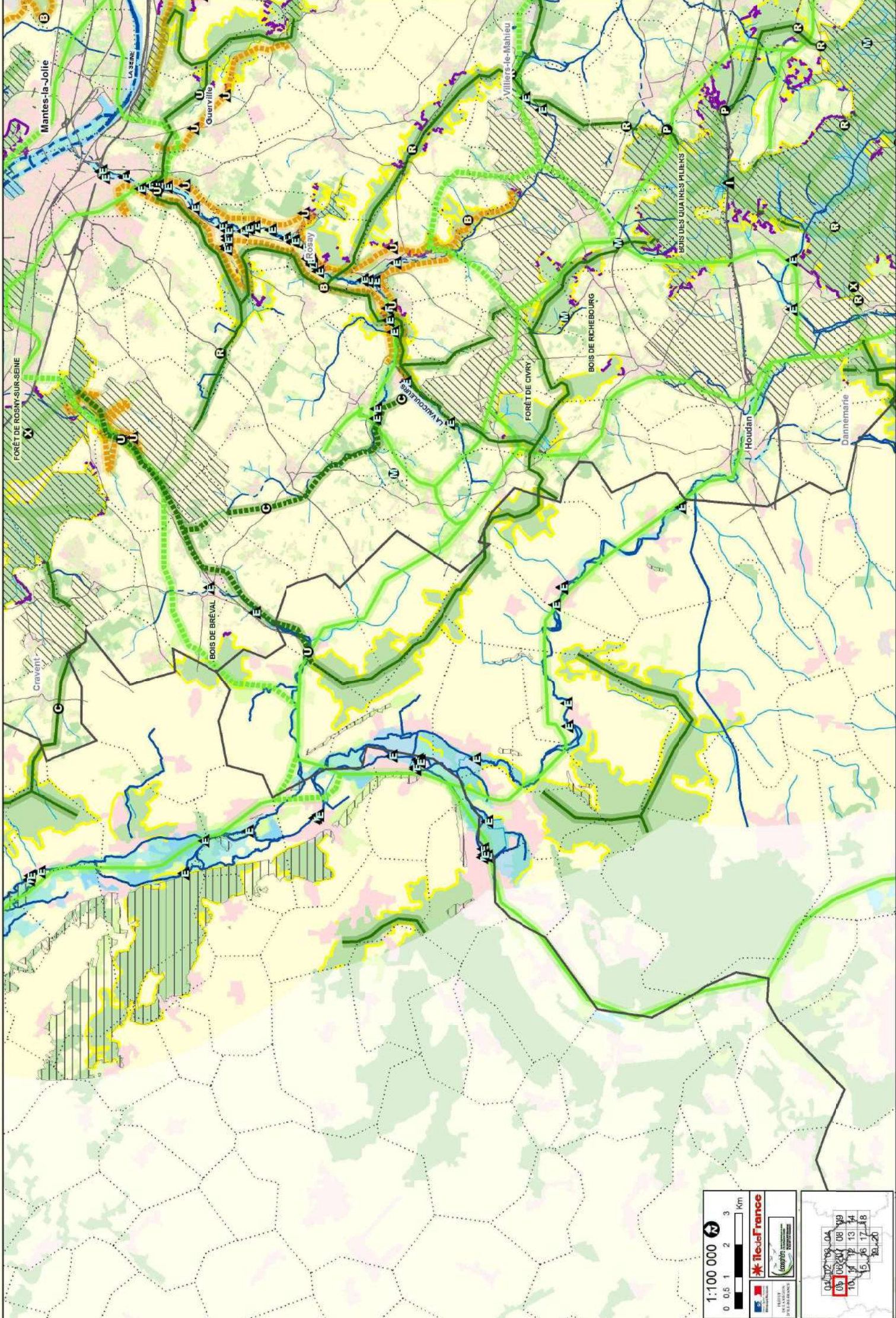
Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Industrie



CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - PLANCHE 05



1:100 000

0 0.5 1 2 3 Km

 **Île-de-France**

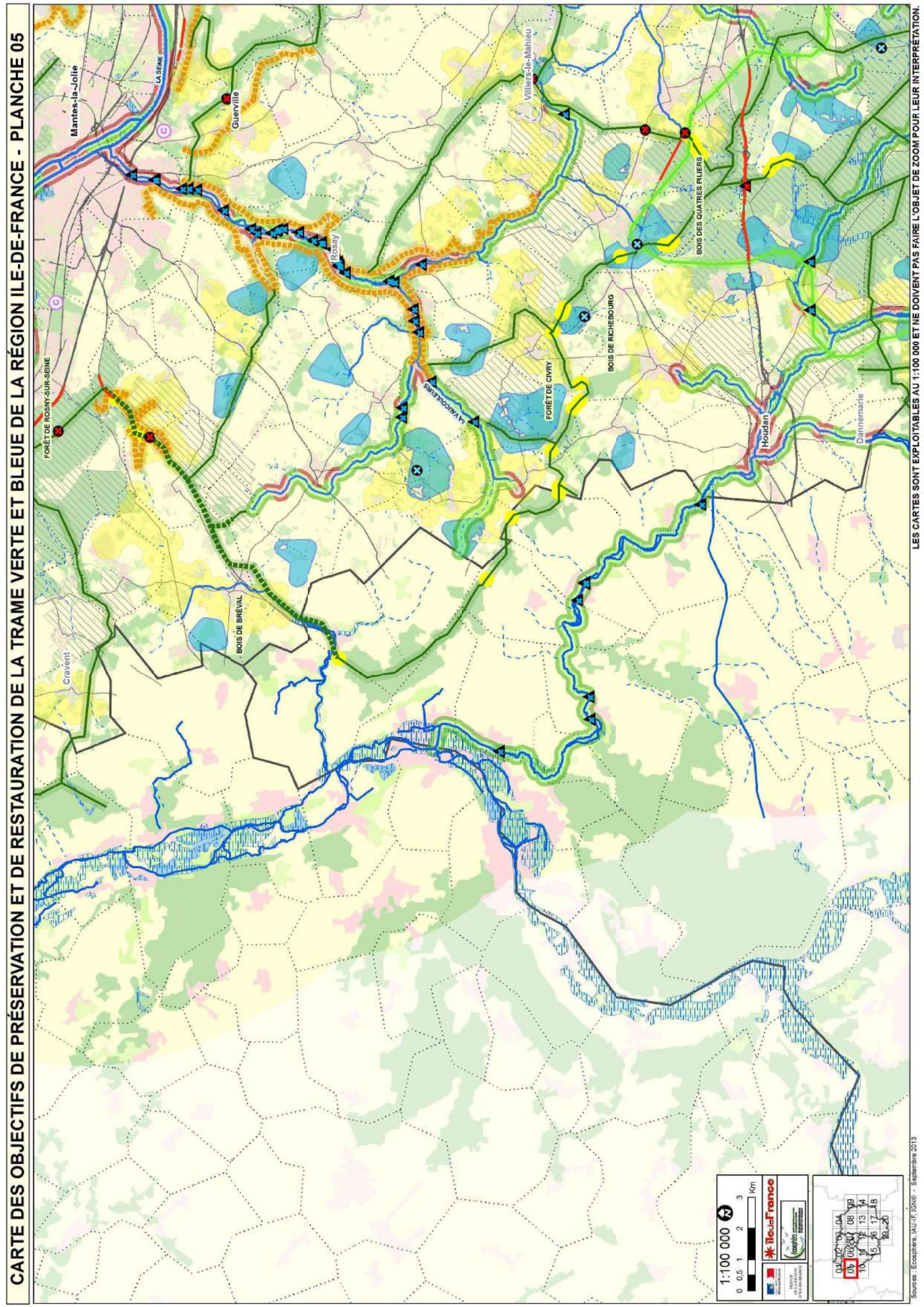
 **Paris**

 **Agence de l'eau Seine-Normandie**

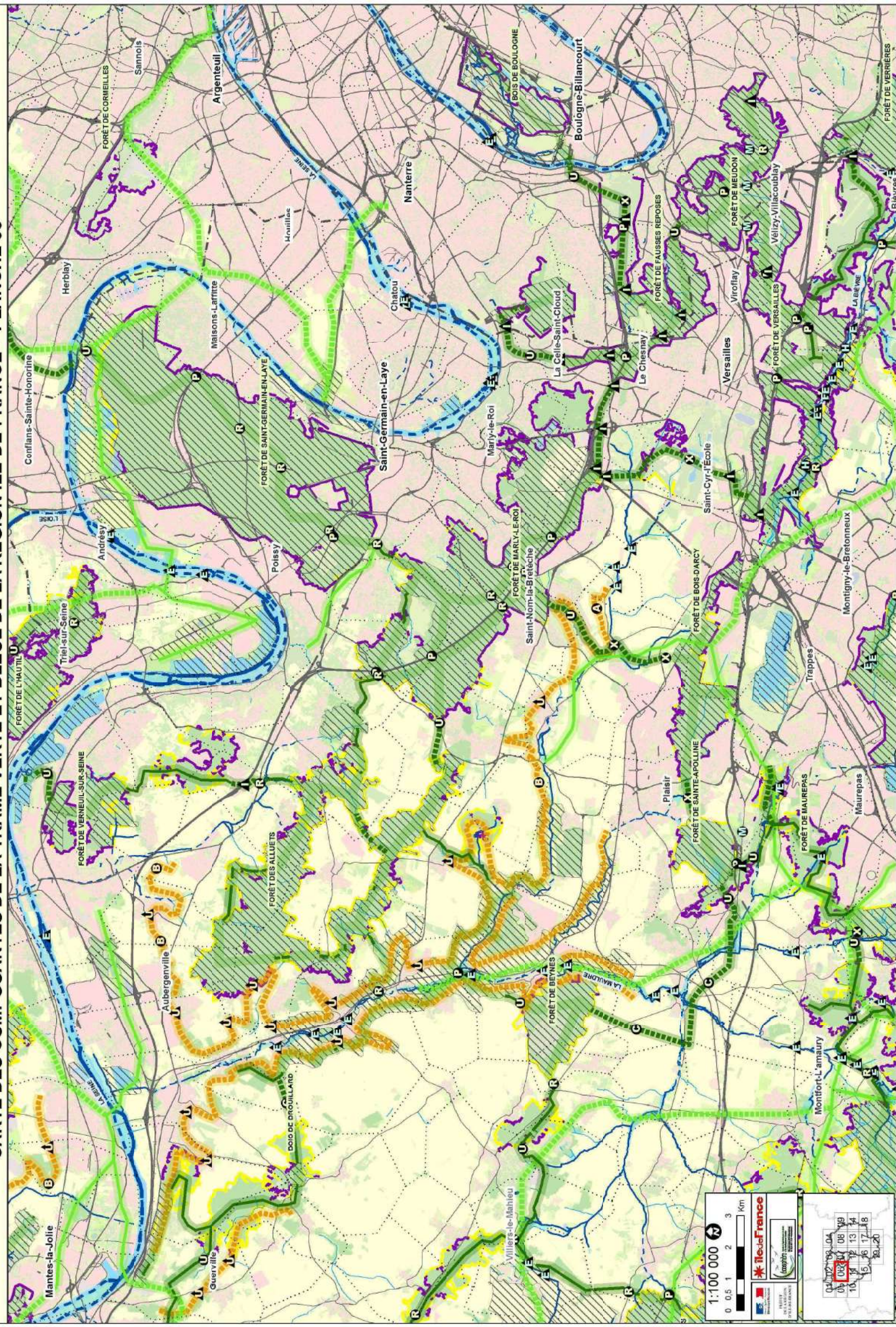
04	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24

Sources : Ecophila, AULF (GNE) - Septembre 2013

LES CARTES SONT EXPLOITABLES AU 1:100 000 ET NE DOIVENT PAS FAIRE L'OBJET DE ZOOM POUR LEUR INTERPRÉTATION.



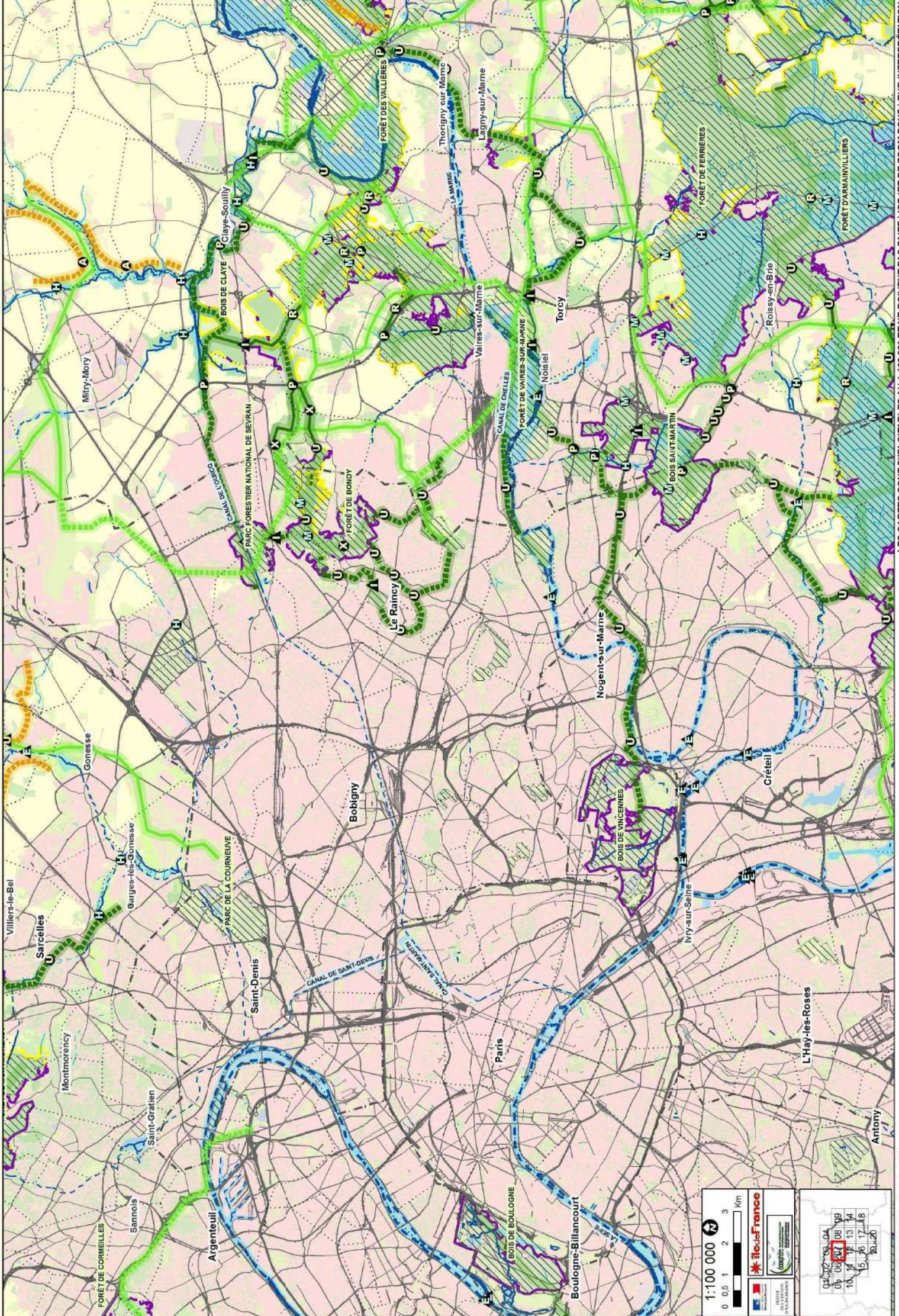
CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - PLANCHE 06



Sources : Ecosphère, IAU-IF, IGN® - Septembre 2013

LES CARTES SONT EXPLOITABLES AU 1:100 000 ET NE DOIVENT PAS FAIRE L'OBJET DE ZOOM POUR LEUR INTERPRÉTATION.

CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - PLANCHE 07



1:100 000

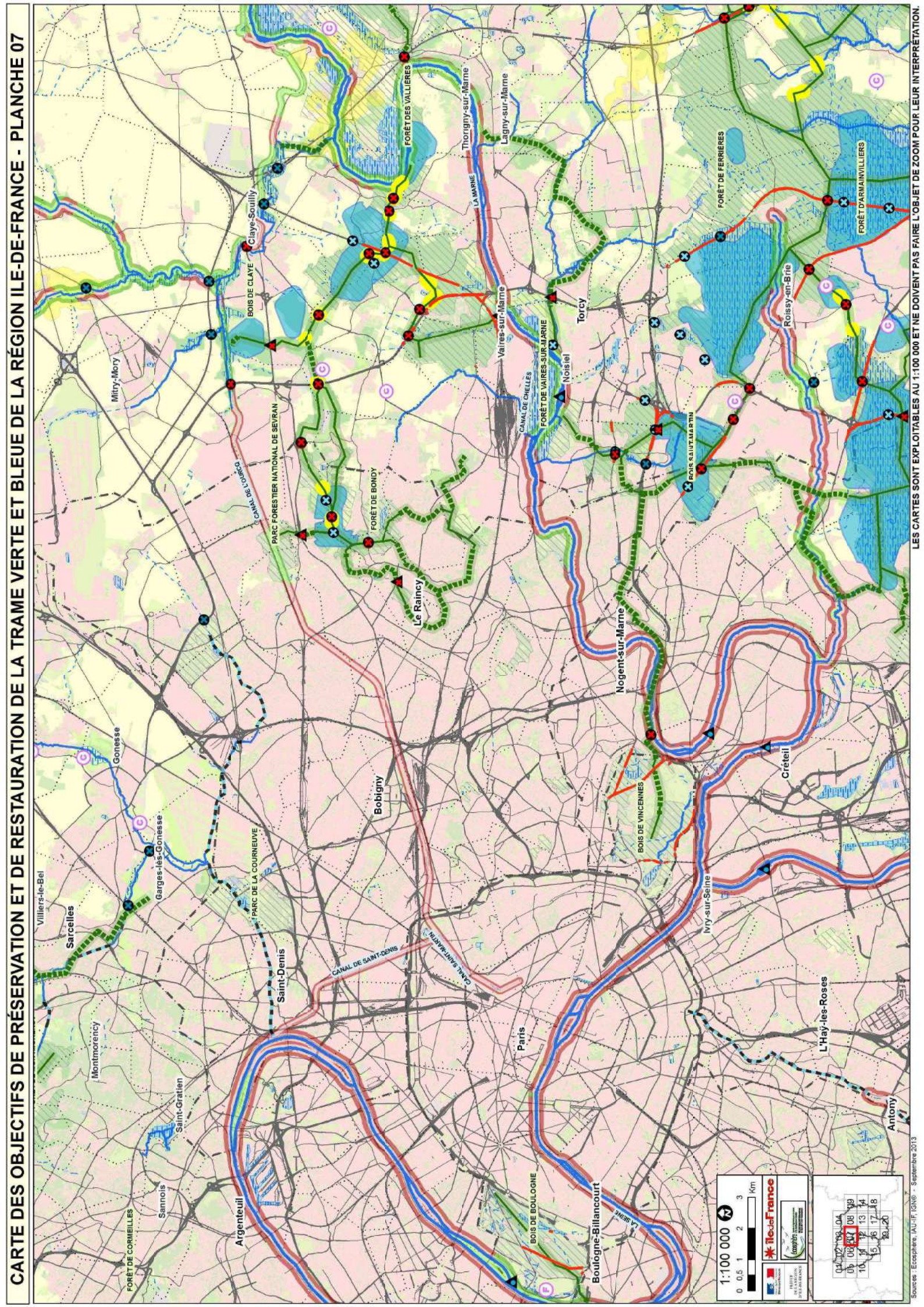
0 0,5 1 2 3 Km

Île-de-France

Source: Ecophyle, AULF (IGN) - Septembre 2013

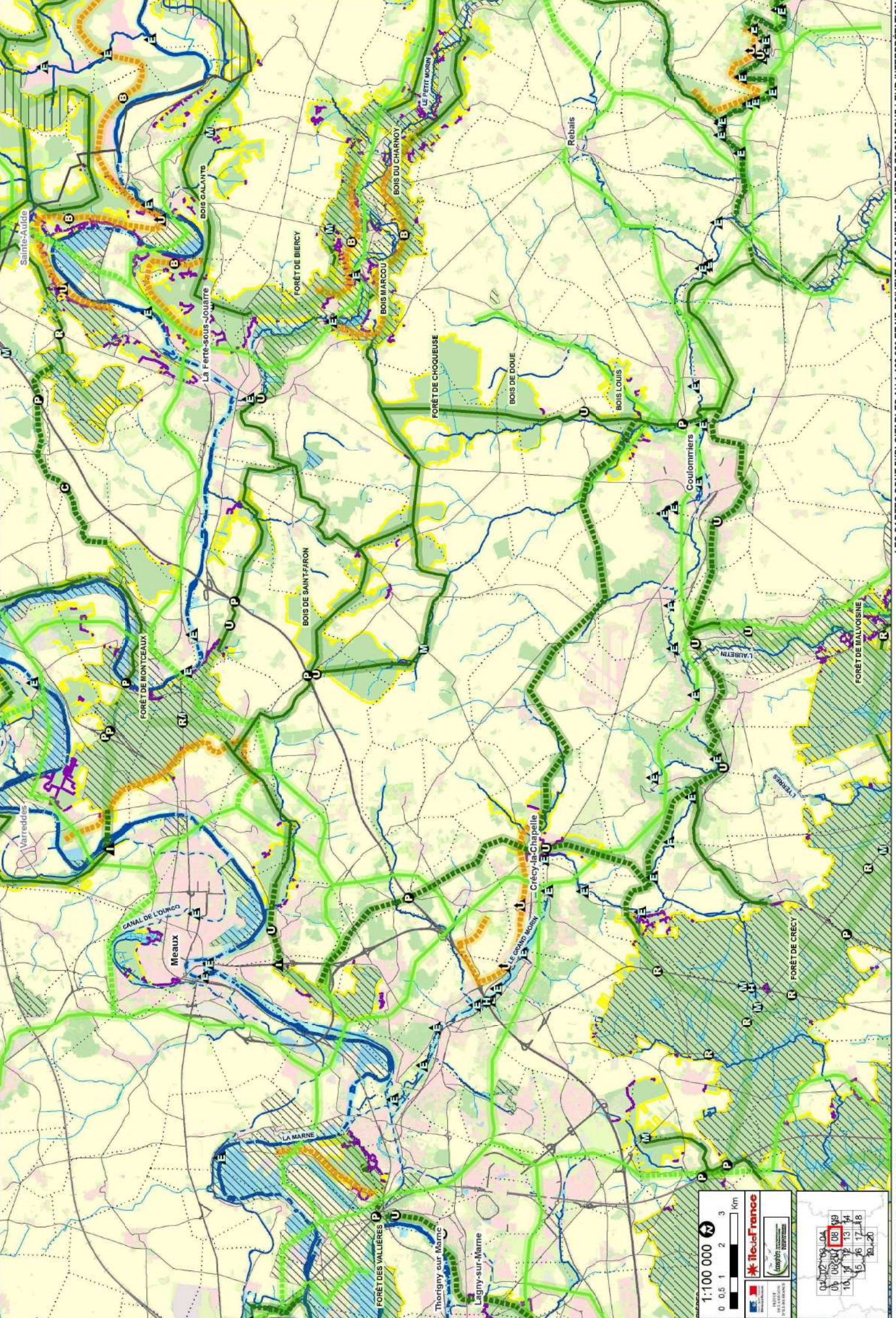
01	02	03	04
05	06	07	08
09	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20

LES CARTES SONT EXPLOITABLES AU 1:100 000 ET NE DOIVENT PAS FAIRE L'OBJET DE ZOOM POUR LEUR INTERPRÉTATION.



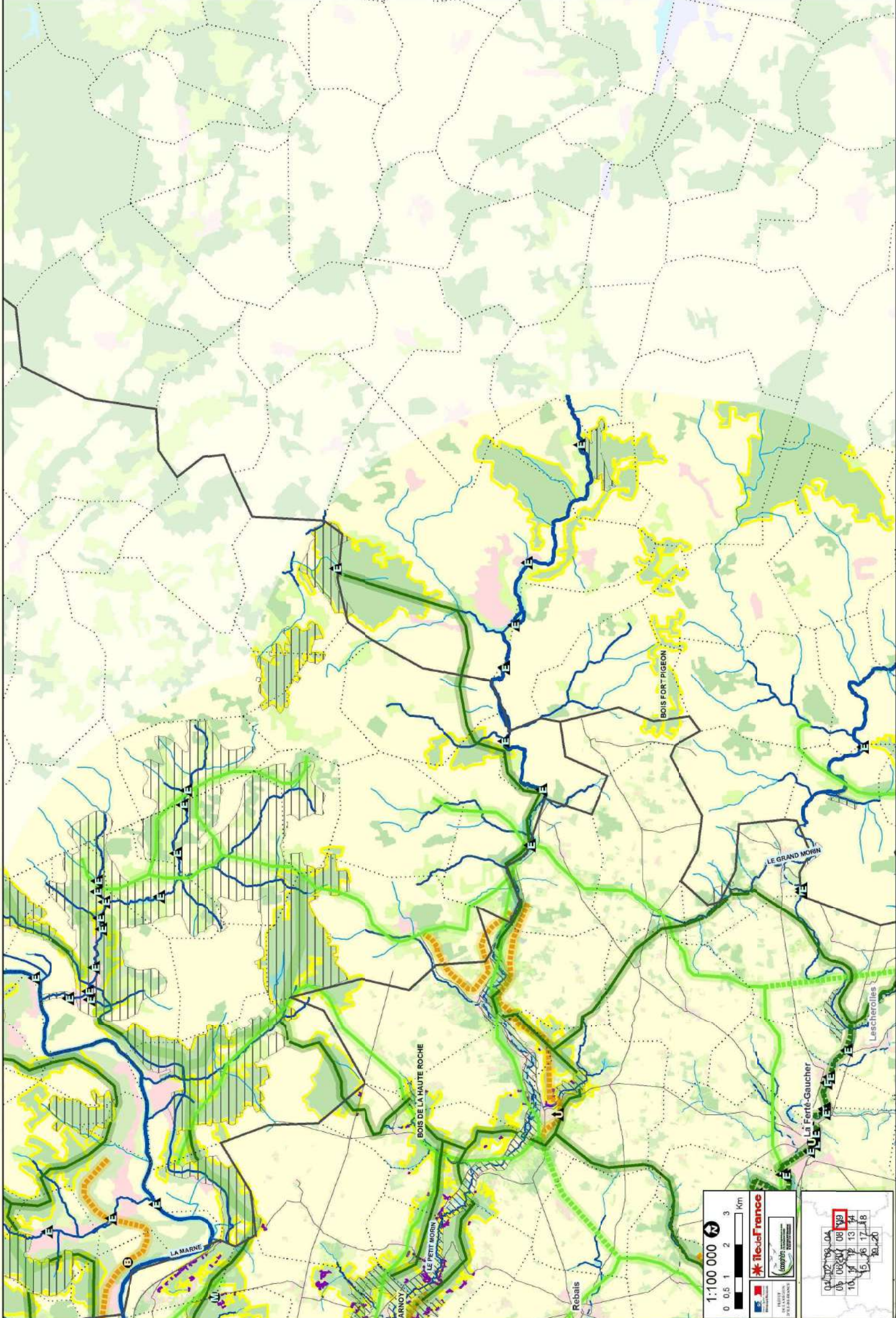
CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - PLANCHE 07

CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - PLANCHE 08



LES CARTES SONT EXPLOITABLES AU 1:100 000 ET NE DOIVENT PAS FAIRE L'OBJET DE ZOOM POUR LEUR INTERPRÉTATION.

Sources : Ecoparc, AULF, IGN - Septembre 2013



1:100 000

0 0,5 1 2 3 Km

 **Région Île-de-France**

 **Paris**

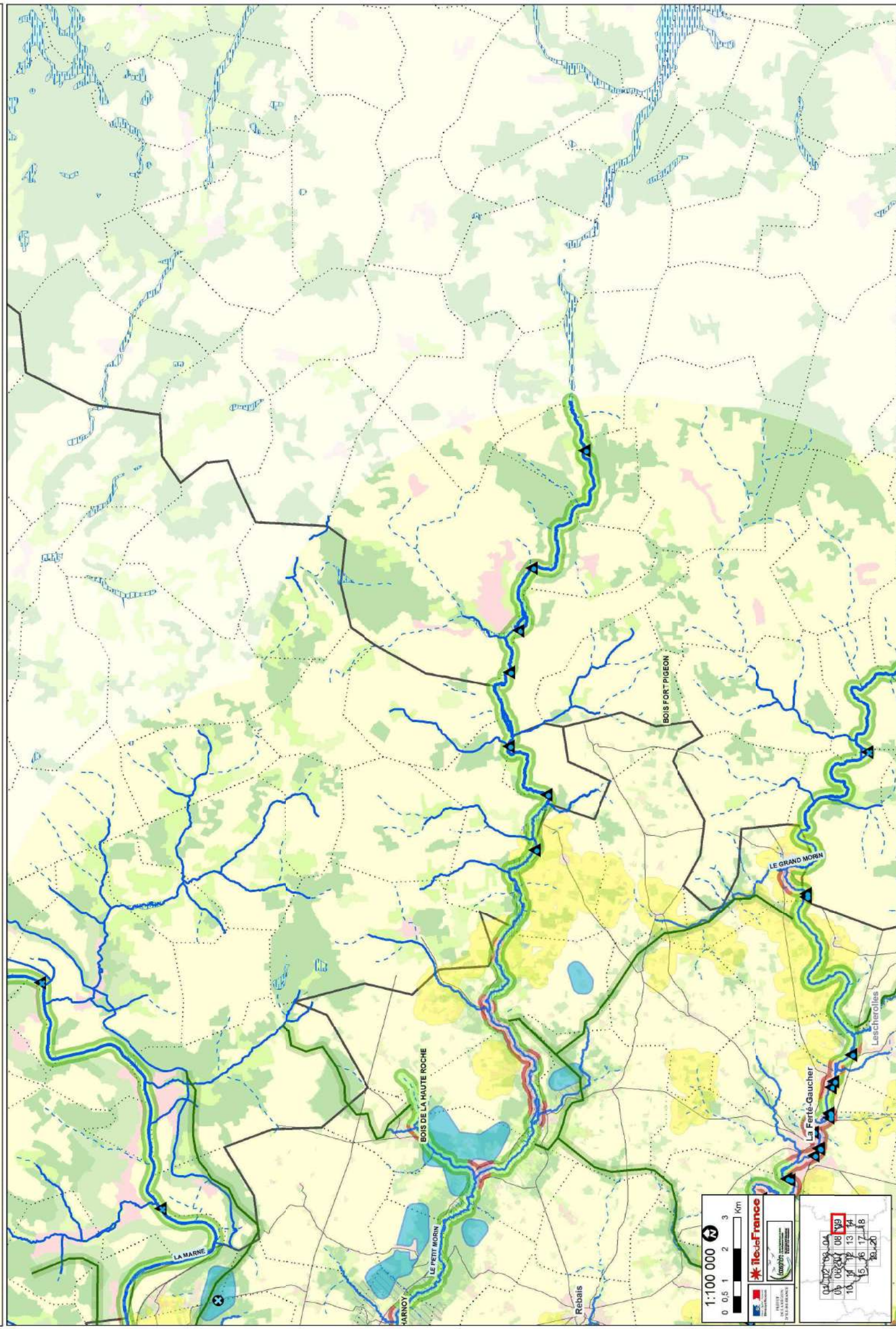
 **Agence de l'Eau Seine-Normandie**

 **Paris**

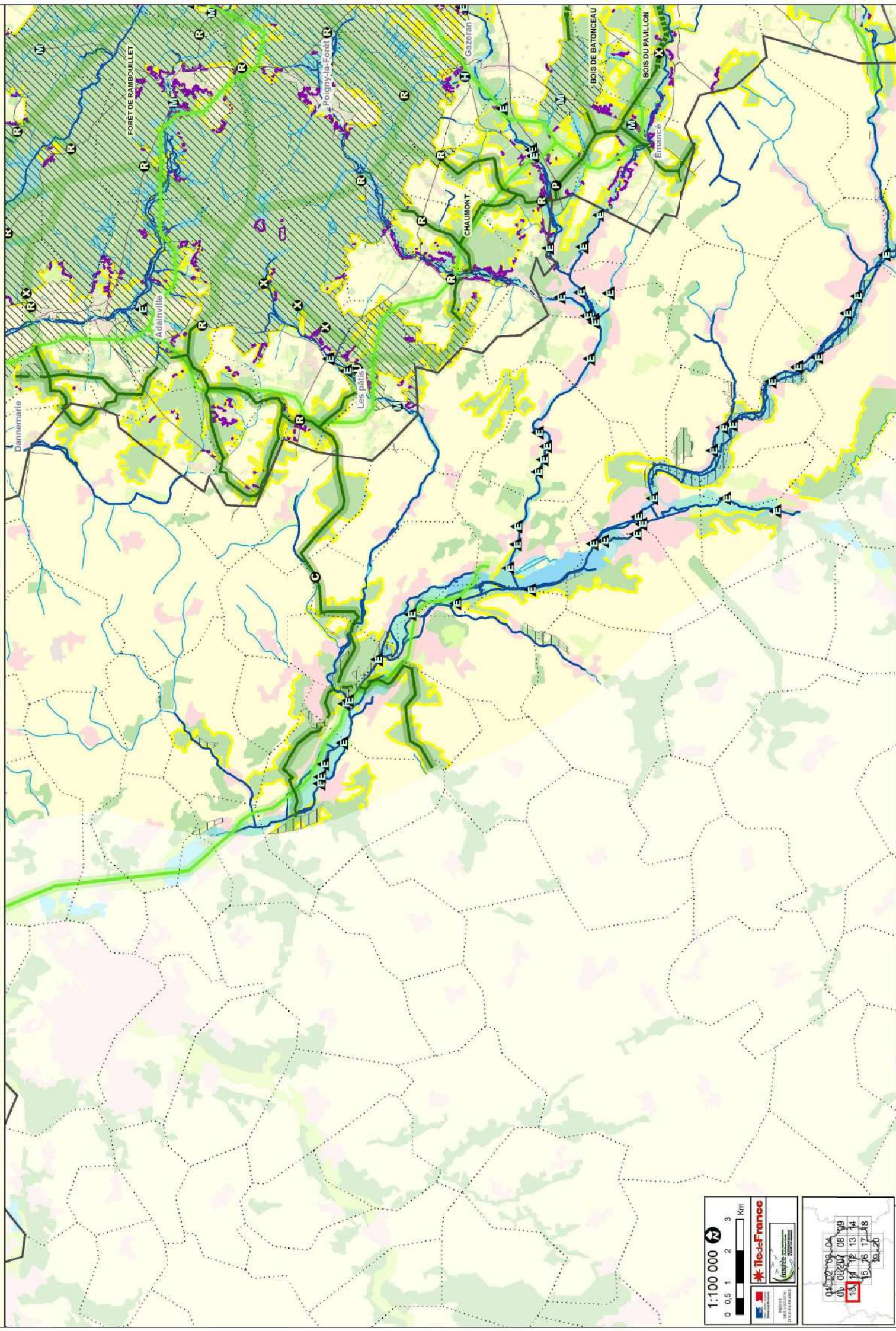
 **Paris**

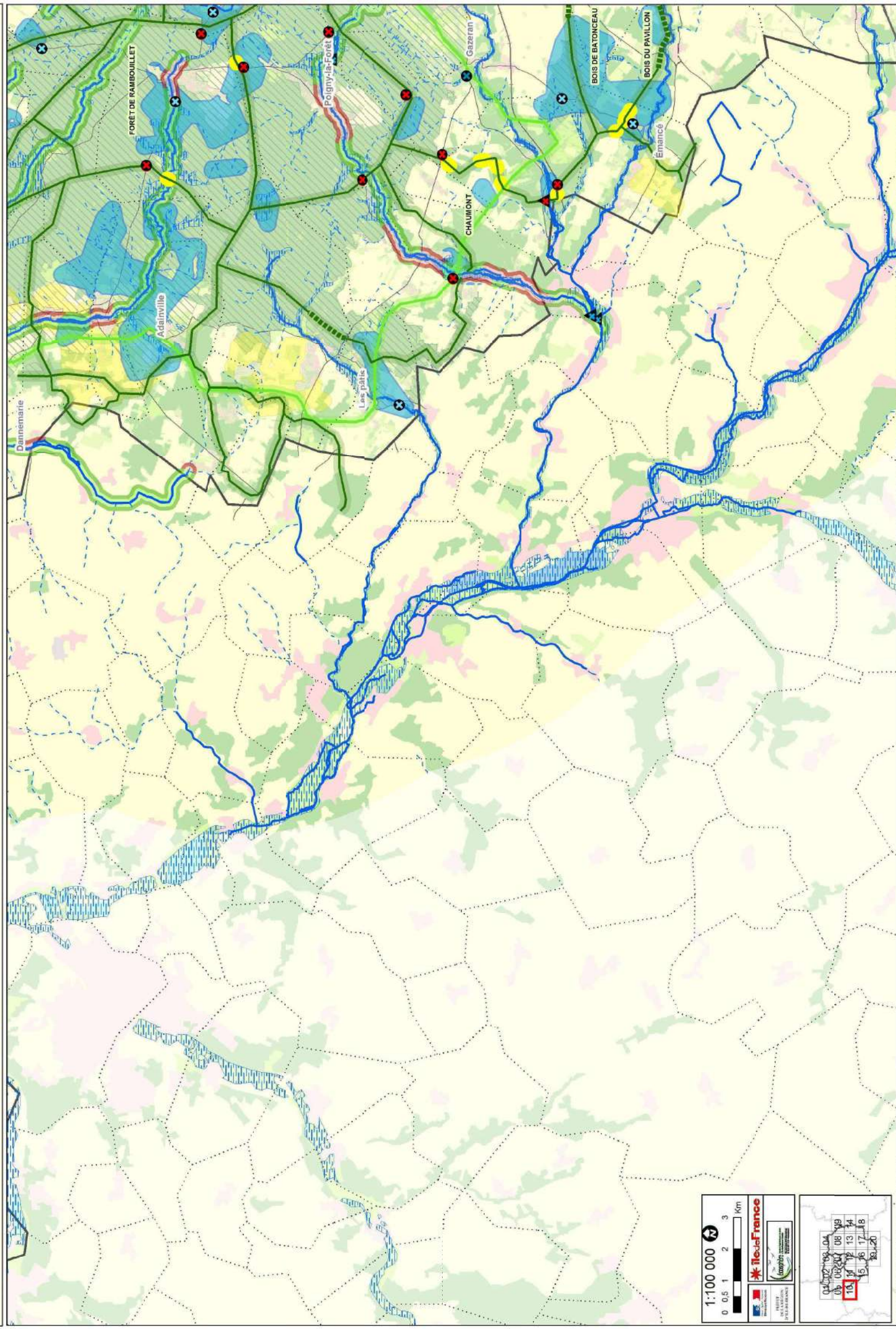
 **Paris**

01	02	03	04
05	06	07	08
09	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20



CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - PLANCHE 10

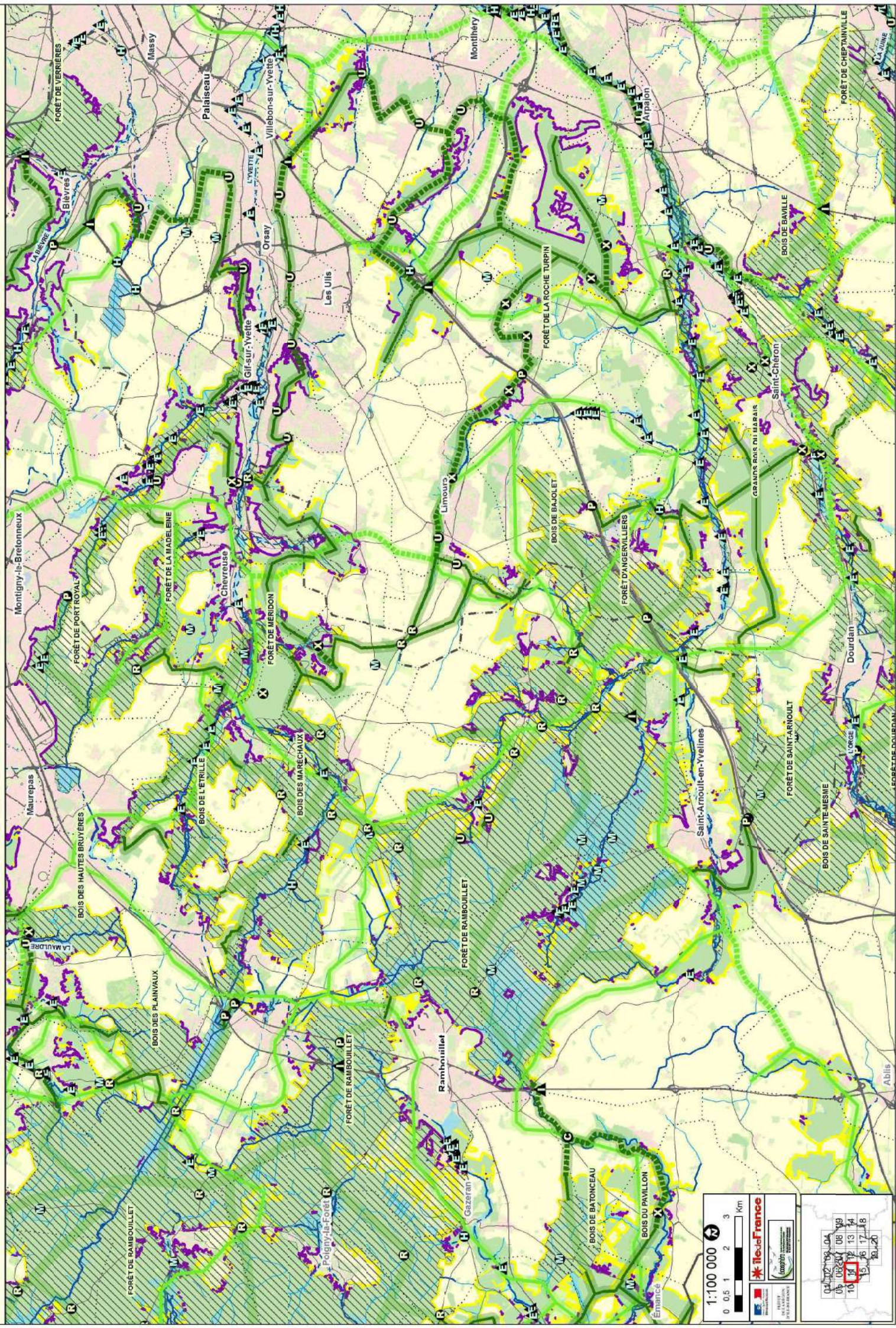




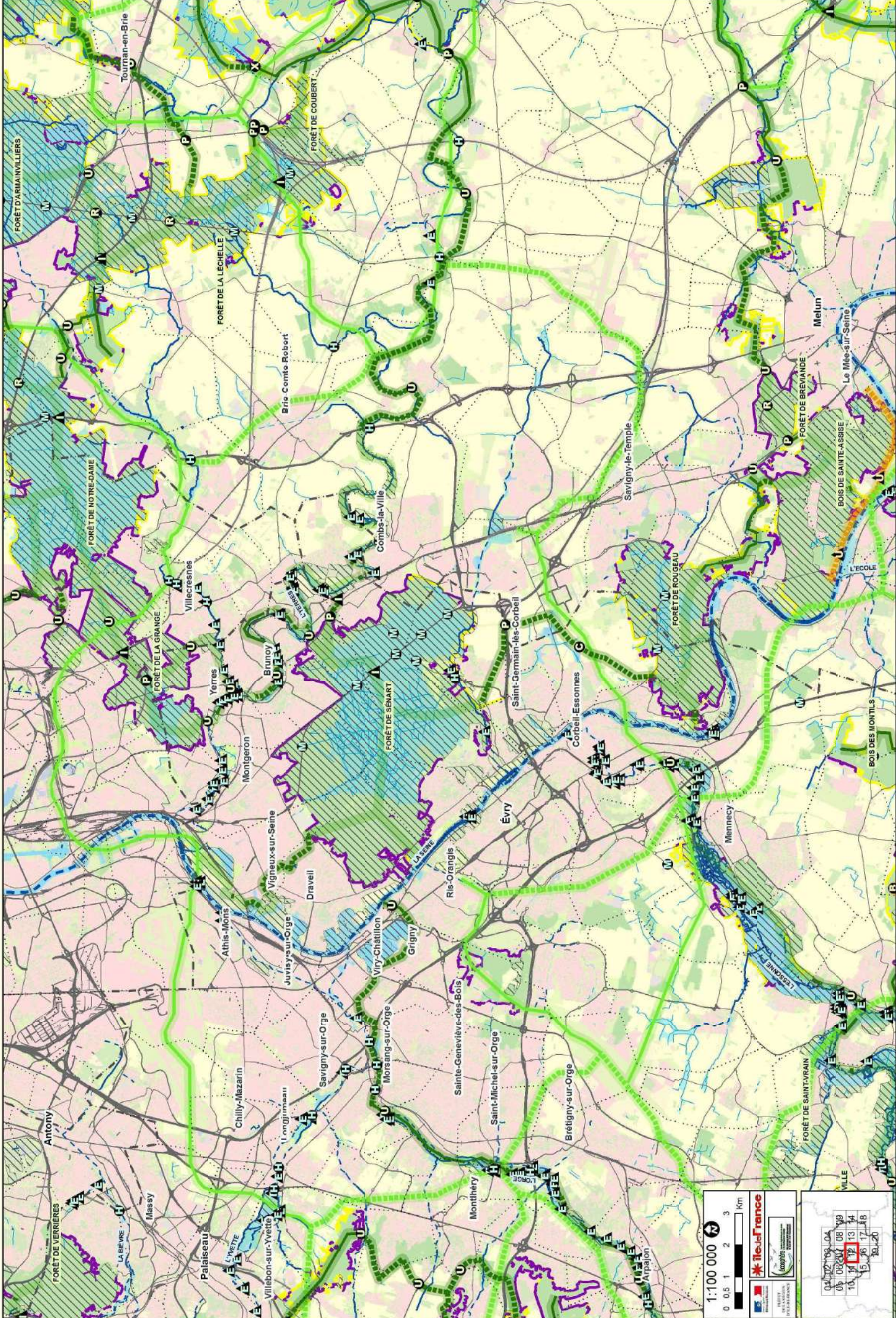
1:100 000

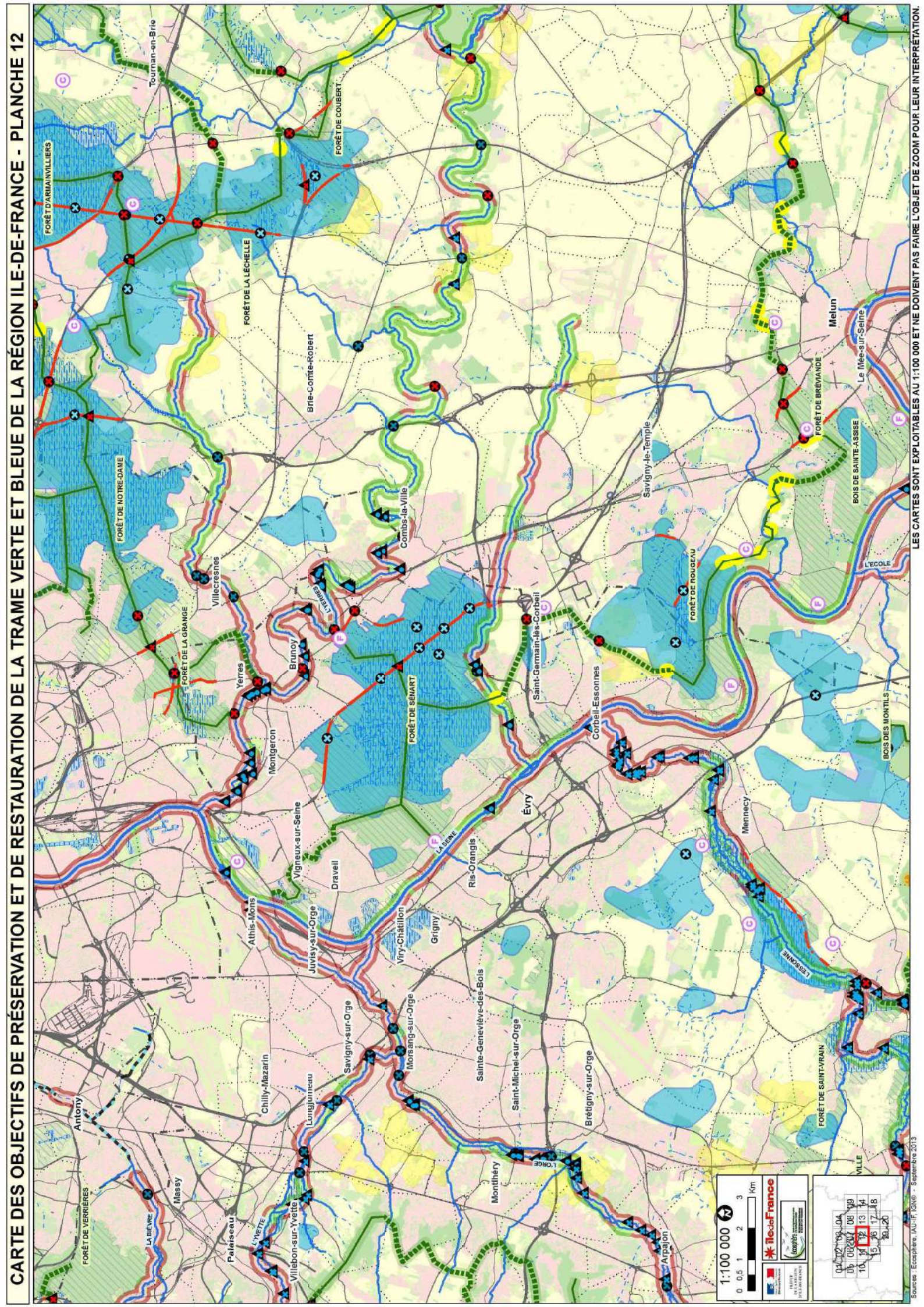


CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - PLANCHE 11

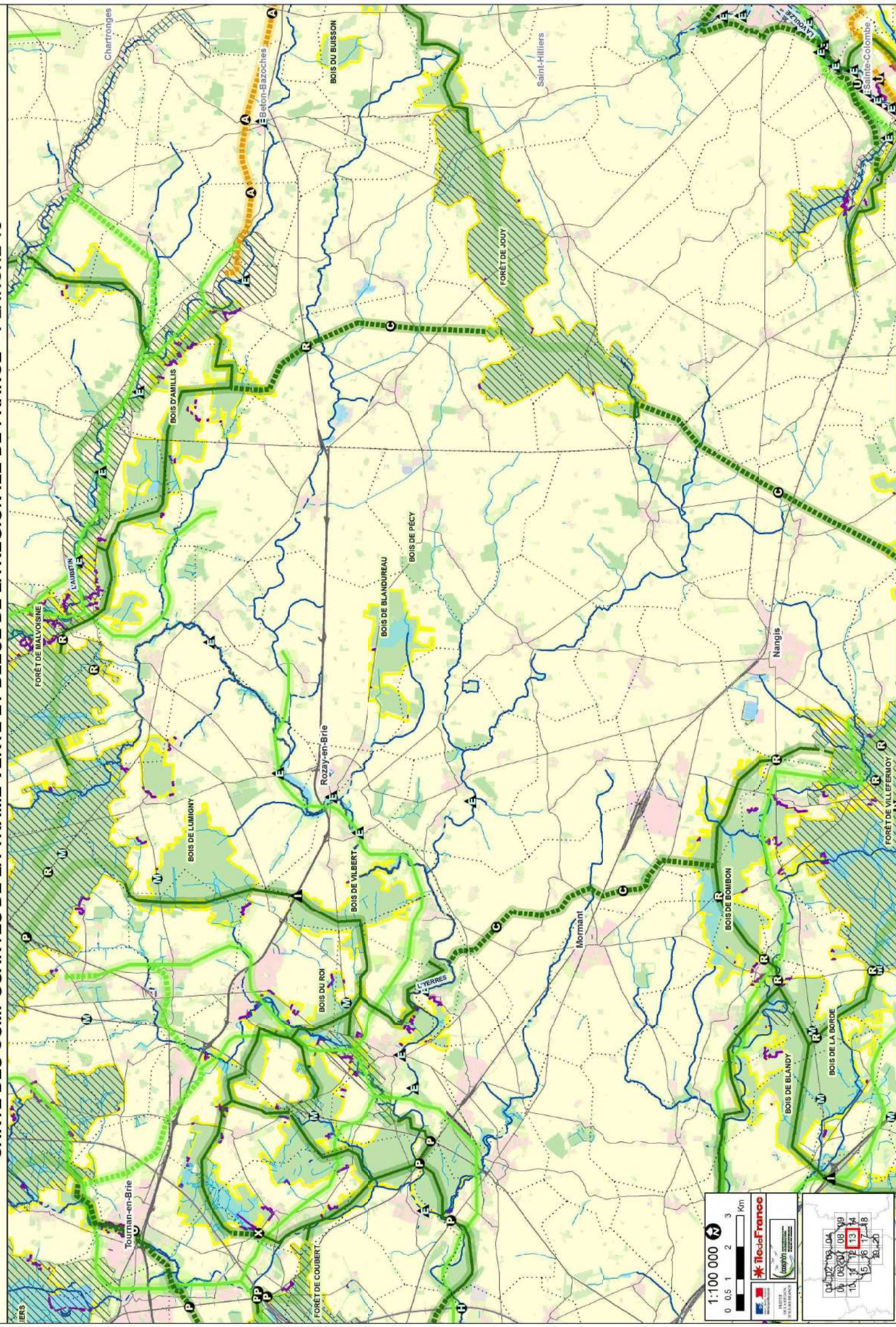


CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - PLANCHE 12



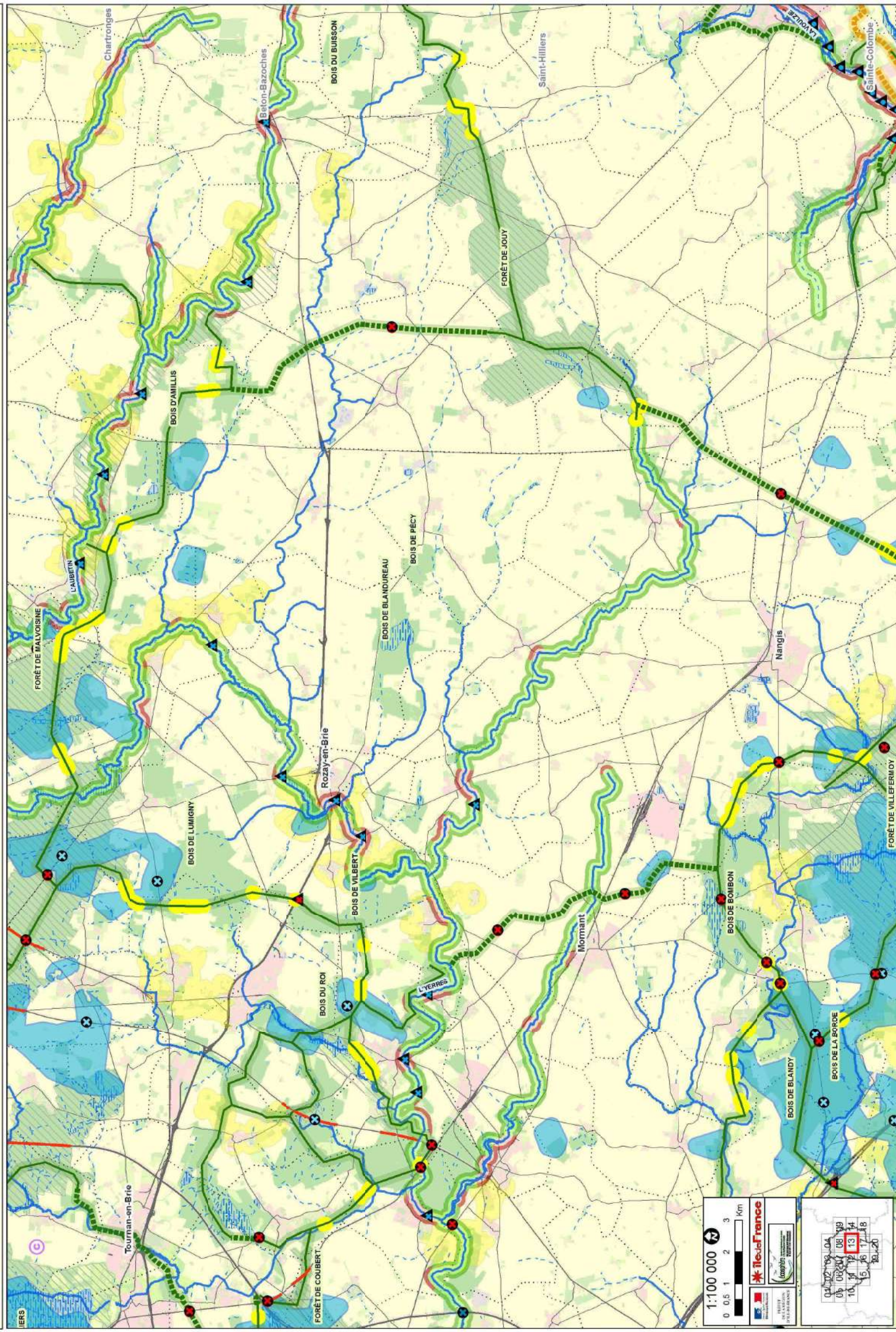


CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - PLANCHE 13

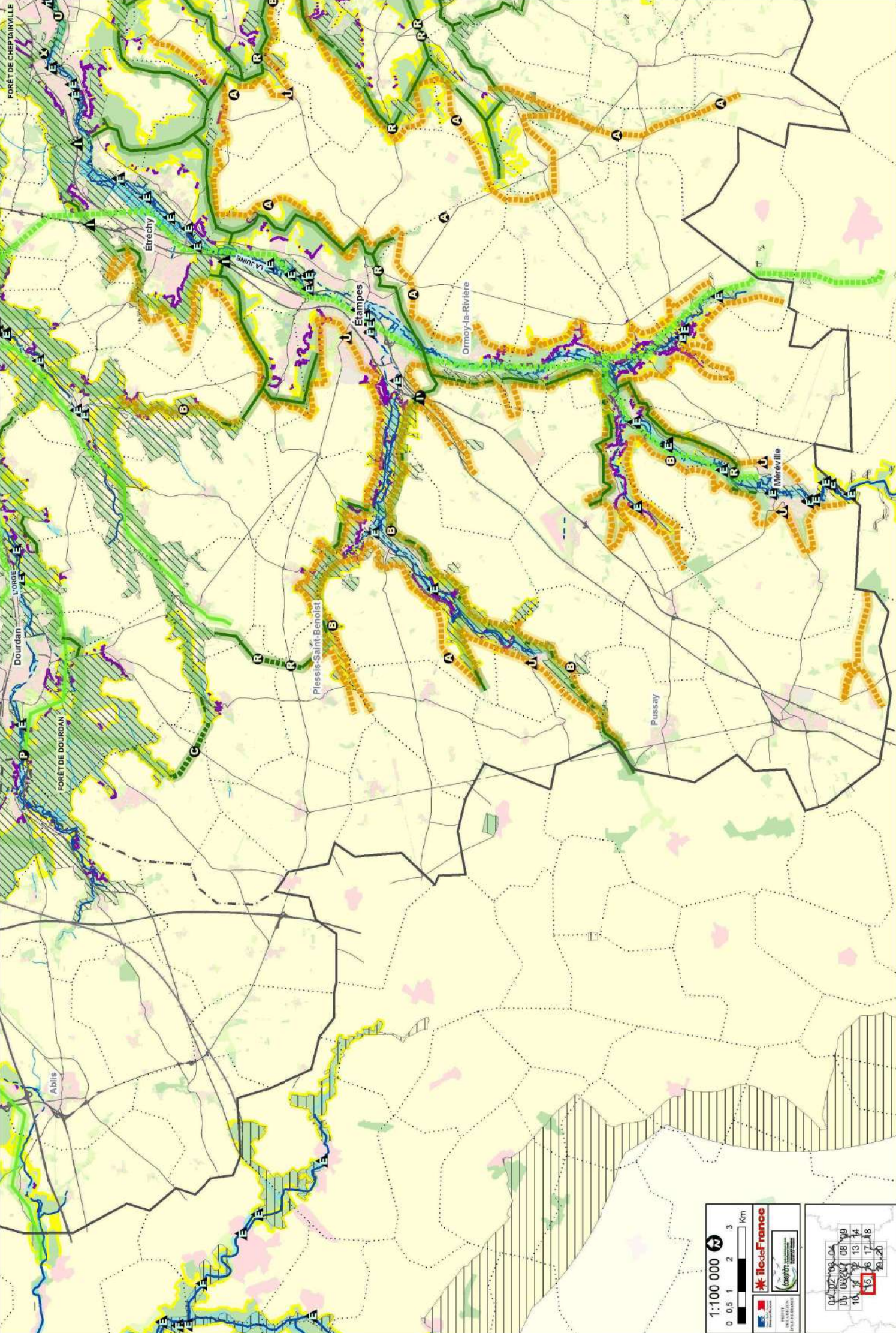


Sources : Écosphère, IAU-F, IGN® - Septembre 2013

LES CARTES SONT EXPLOITABLES AU 1:100 000 ET NE DOIVENT PAS FAIRE L'OBJET DE ZOOM POUR LEUR INTERPRÉTATION.



CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - PLANCHE 15



1:100 000

0 0,5 1 2 3 Km

 **Région Île-de-France**

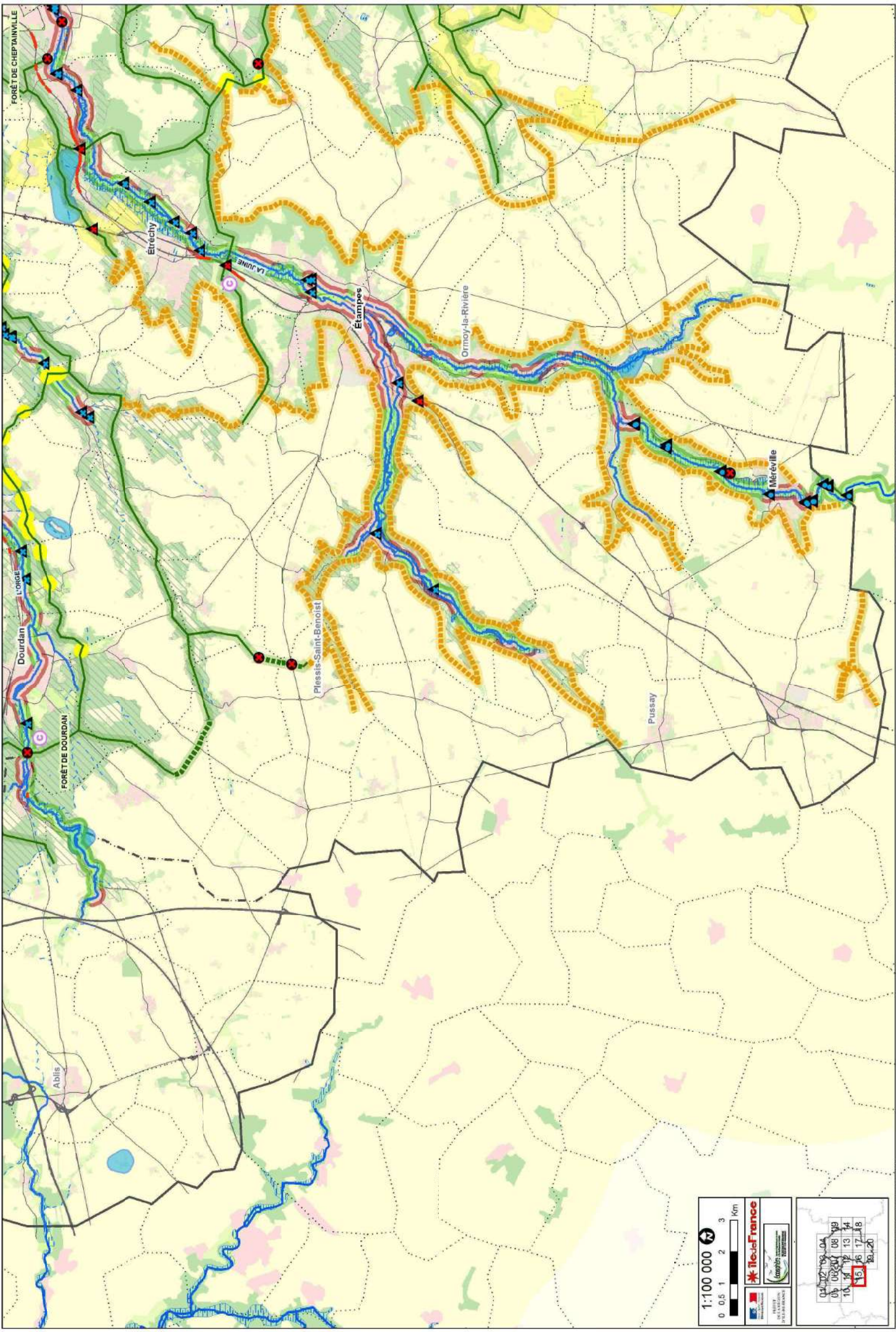
 **Paris**

 **Agence de l'eau Seine-Normandie**

04	05	06	07	08	09
10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21

Sources : Ecospère, AULIF, GNF - Septembre 2013

LES CARTES SONT EXPLOITABLES AU 1:100 000 ET NE DOIVENT PAS FAIRE L'OBJET DE ZOOM POUR LEUR INTERPRÉTATION.



1:100 000

0 0,5 1 2 3 Km

 **Région Île-de-France**

 **Paris**

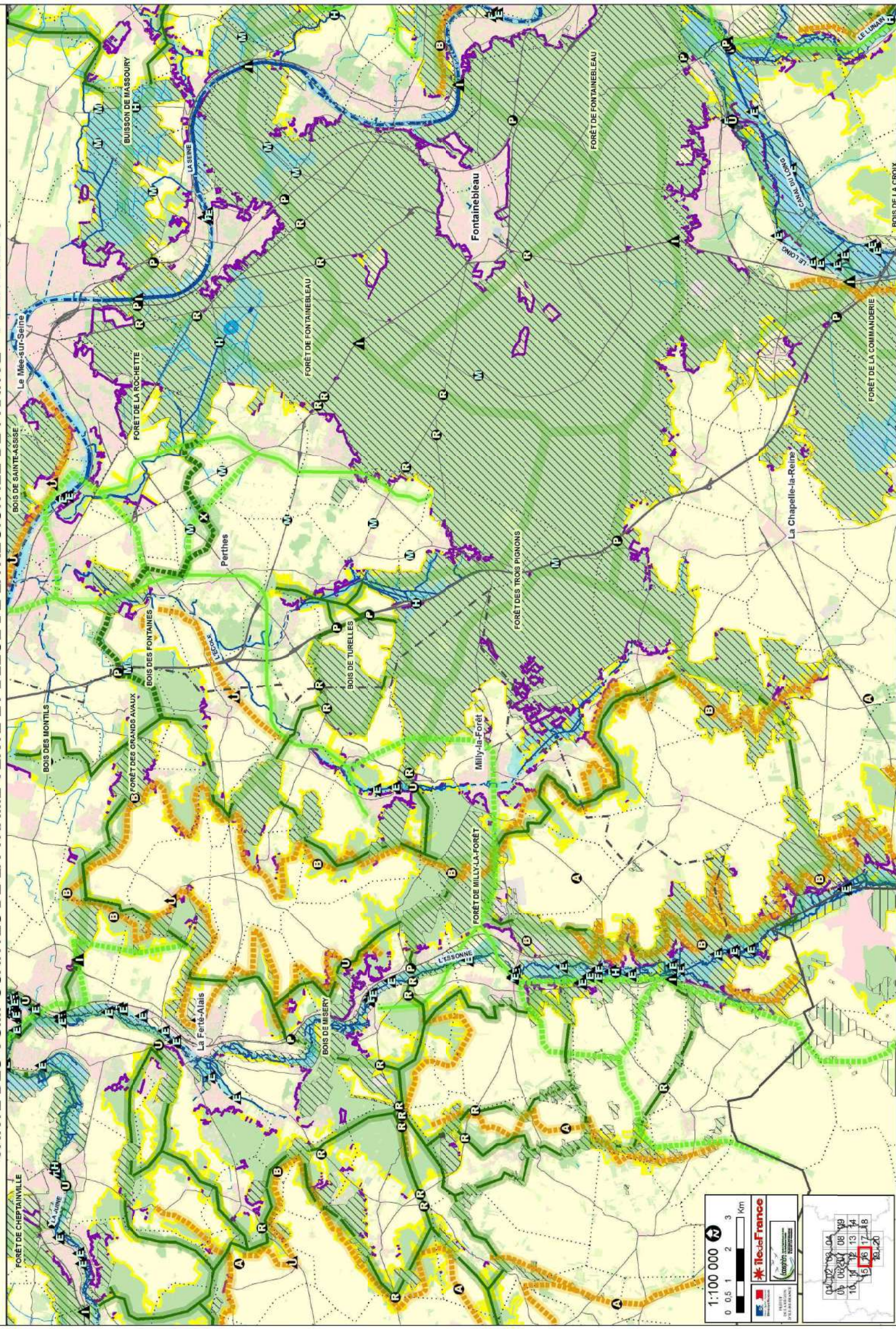
 **Seine-Saint-Denis**

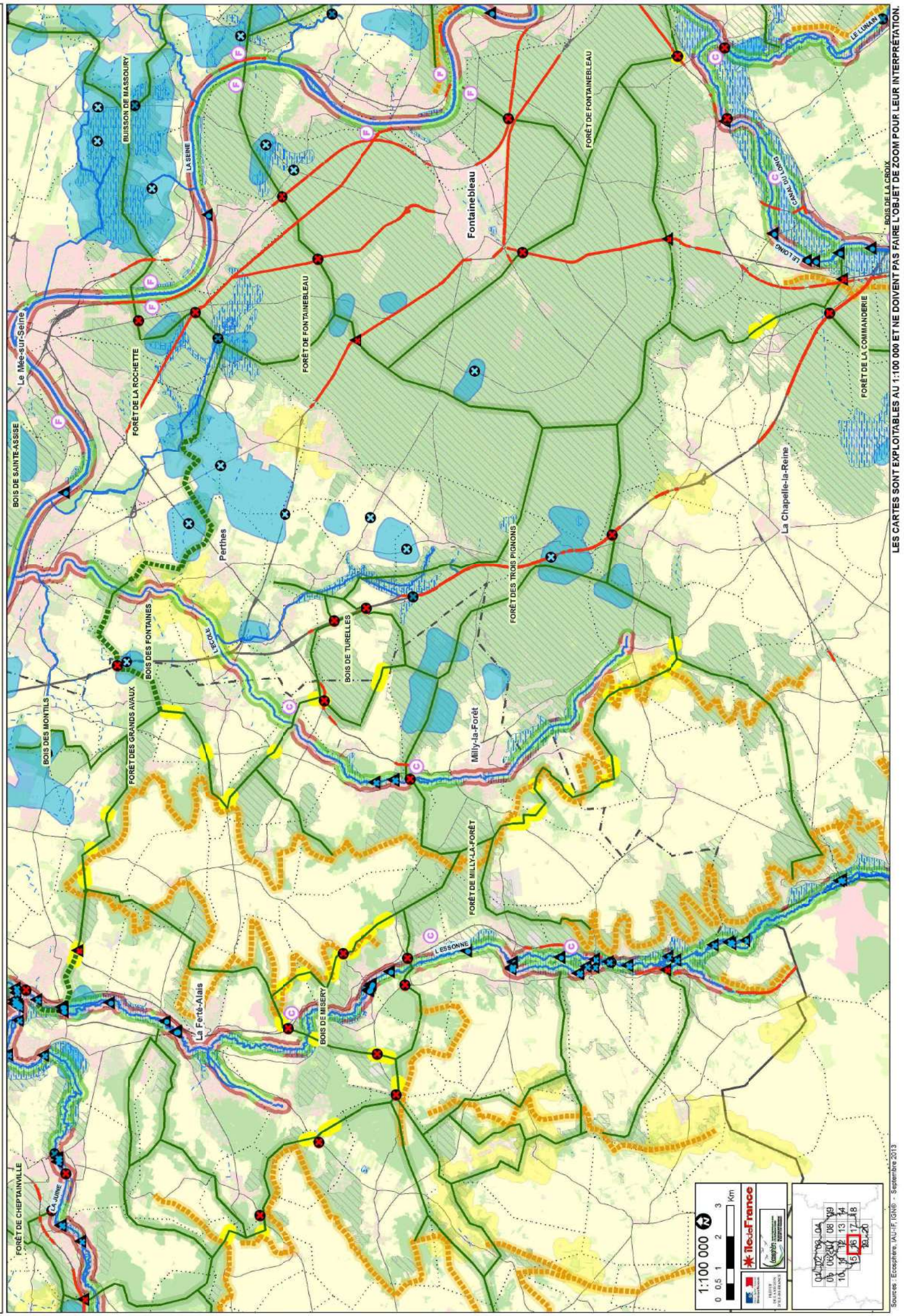
 **Val-de-Marne**

 **Yvelines**

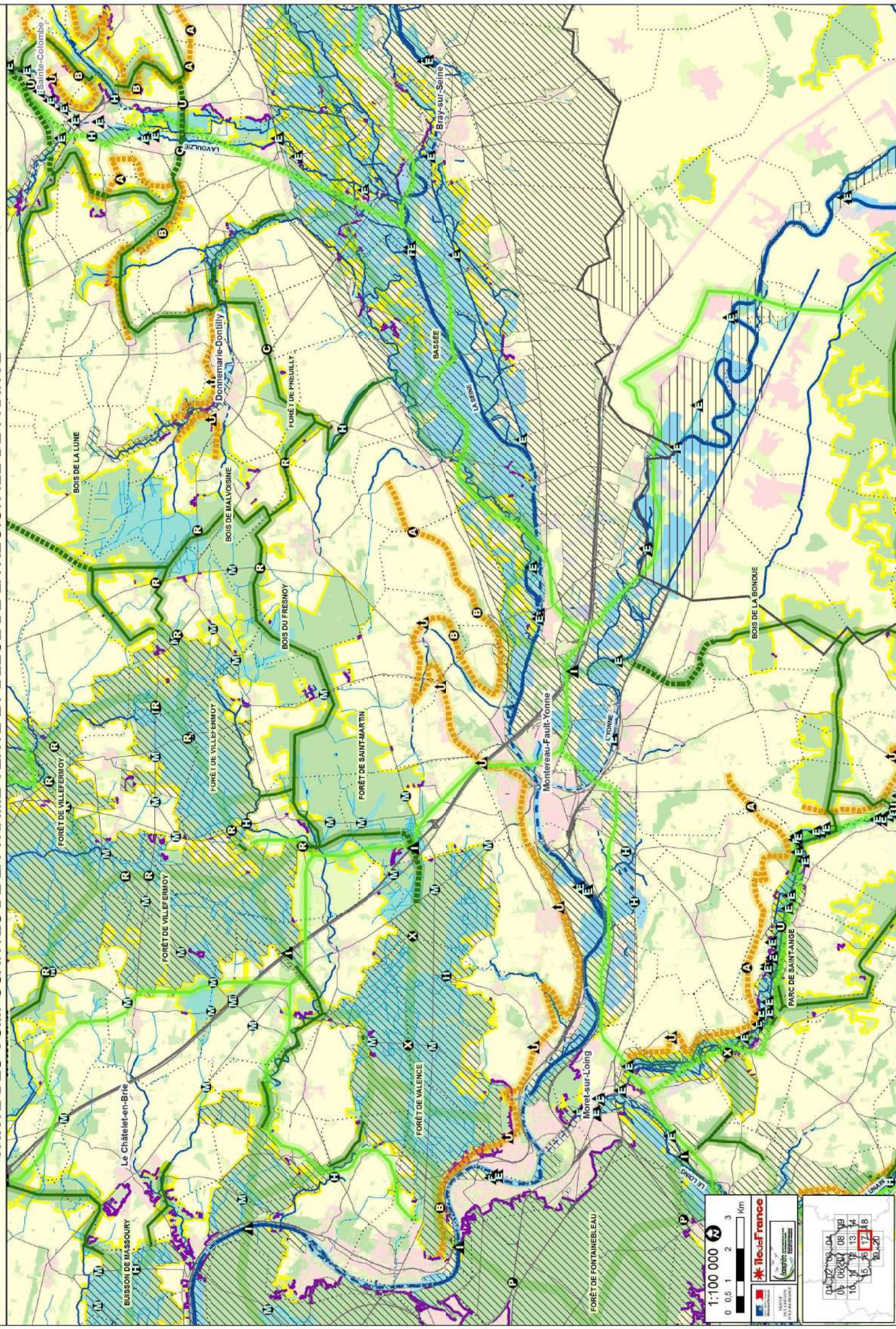
01	02	03	04
05	06	07	08
09	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20

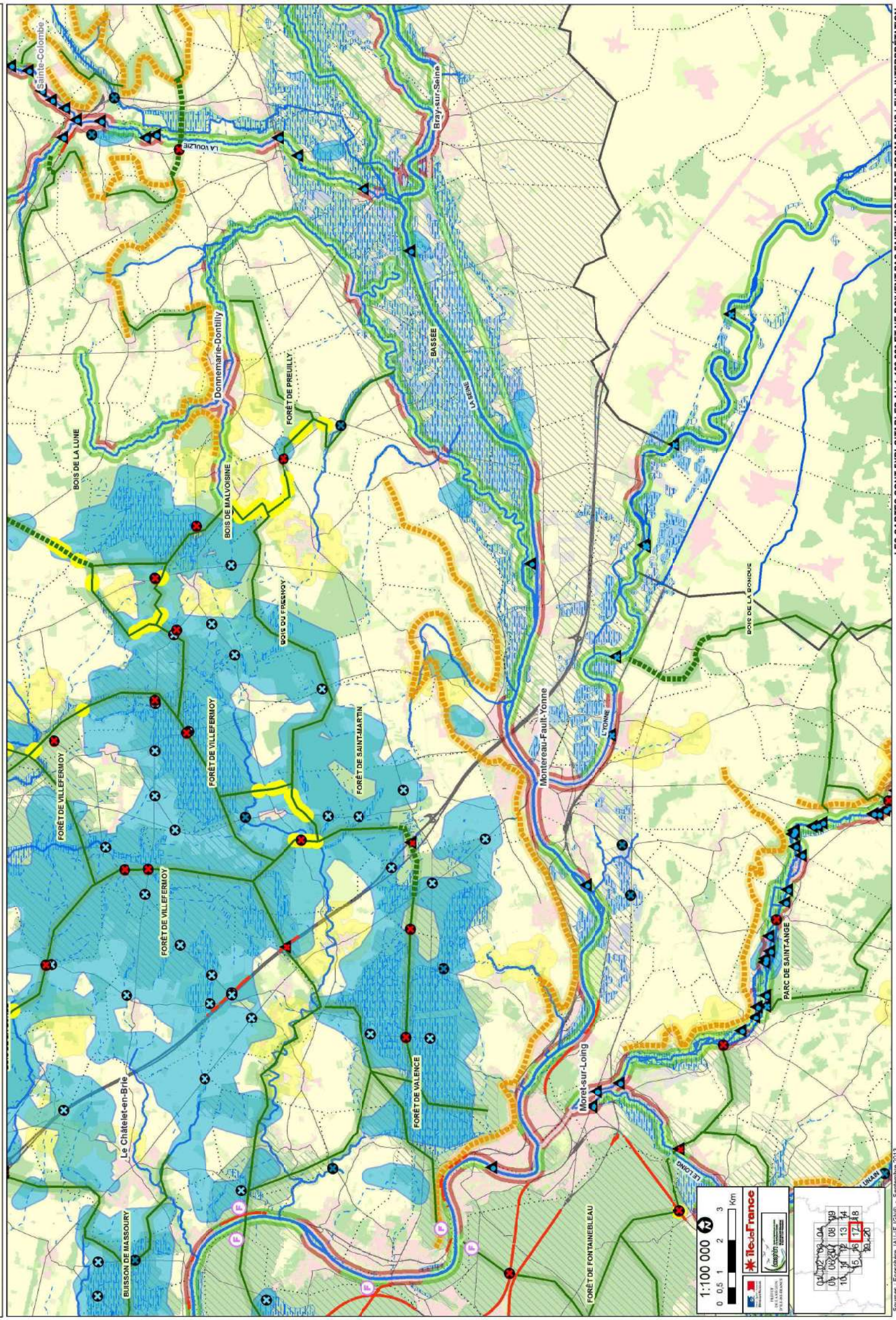
CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - PLANCHE 16

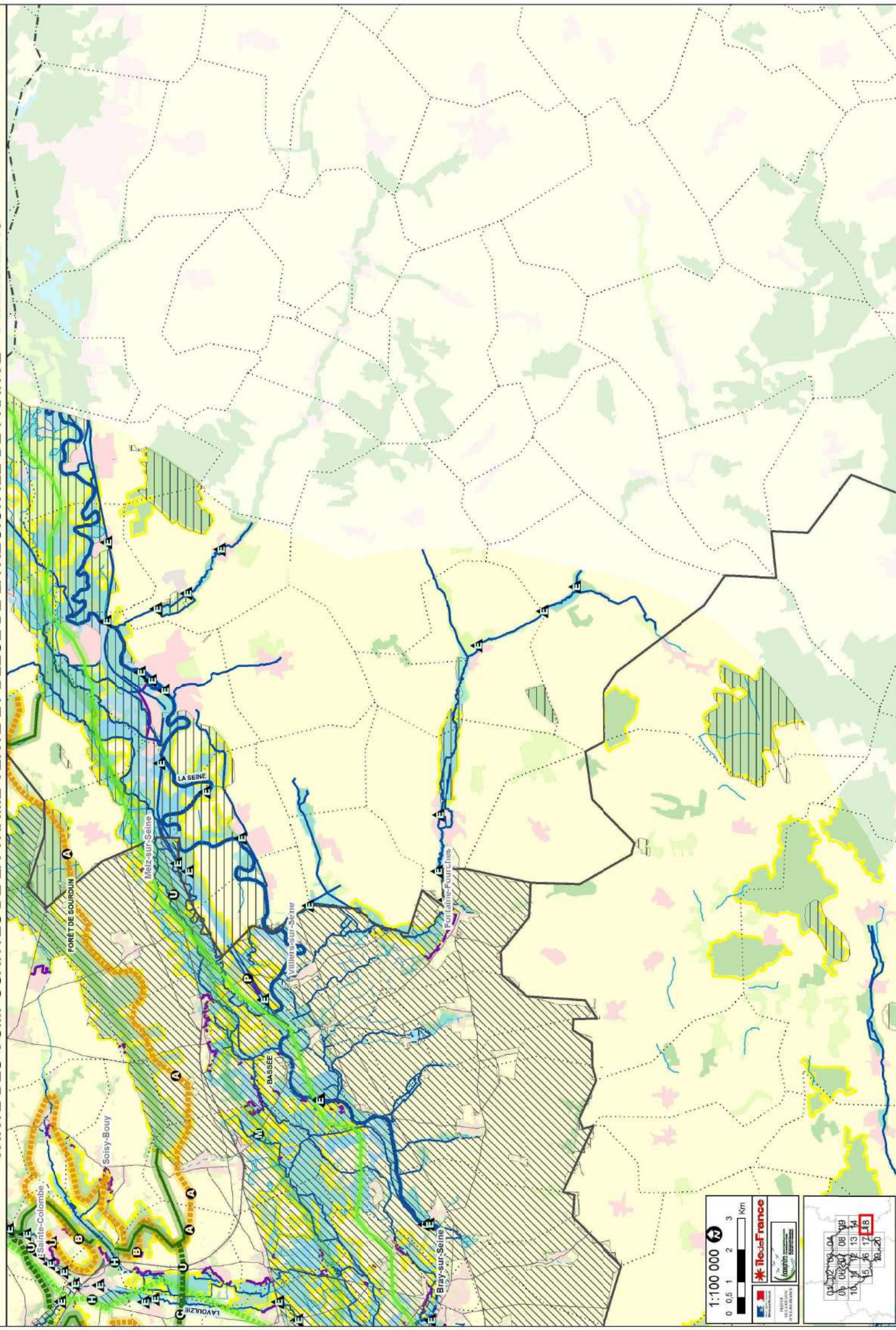




CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - PLANCHE 17



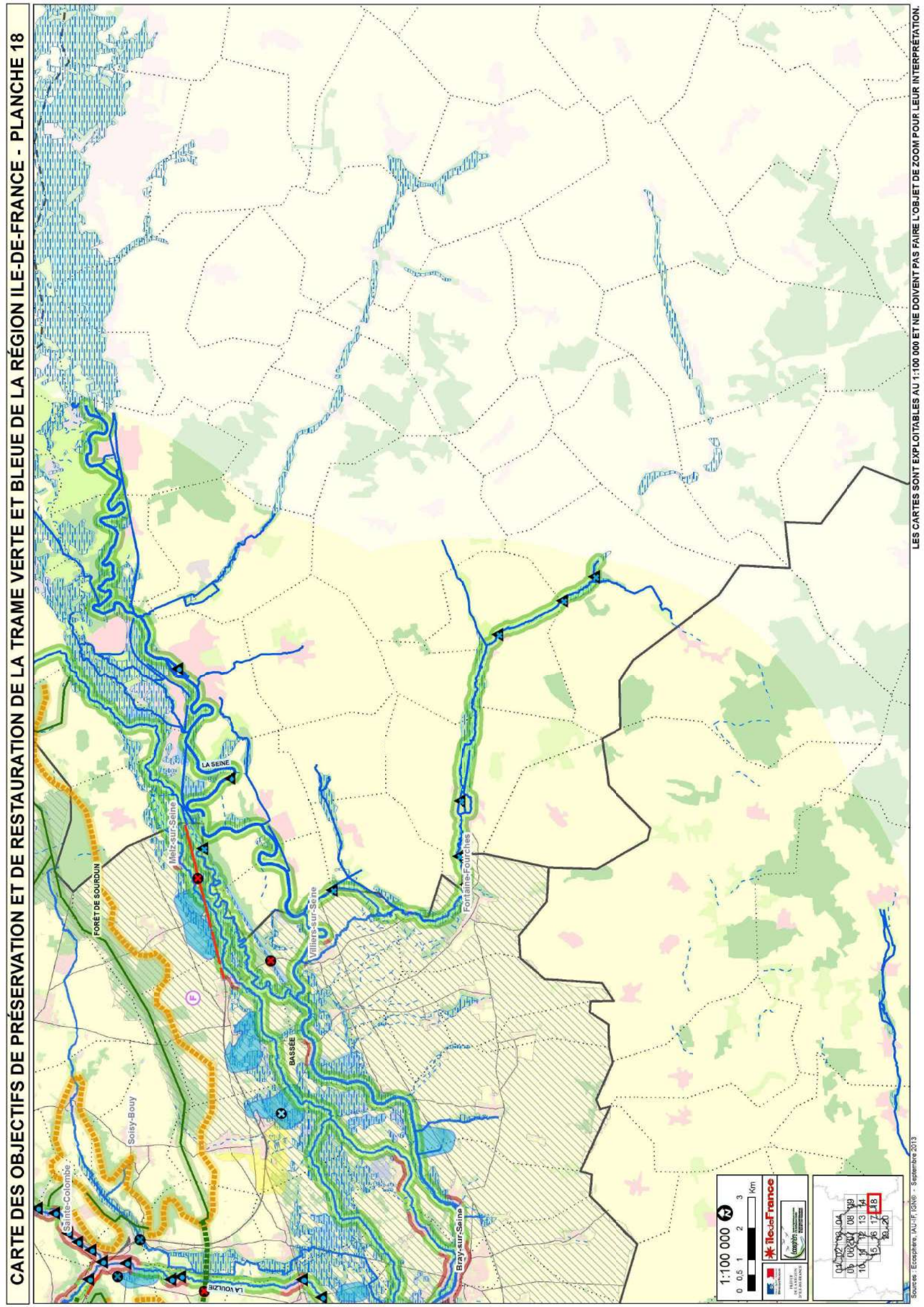




1:100 000
0 0,5 1 2 3
Km



01	02	03	04
05	06	07	08
09	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20



CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - PLANCHE 18

1:100 000

0 0.5 1 2 3 Km

 **Île-de-France**

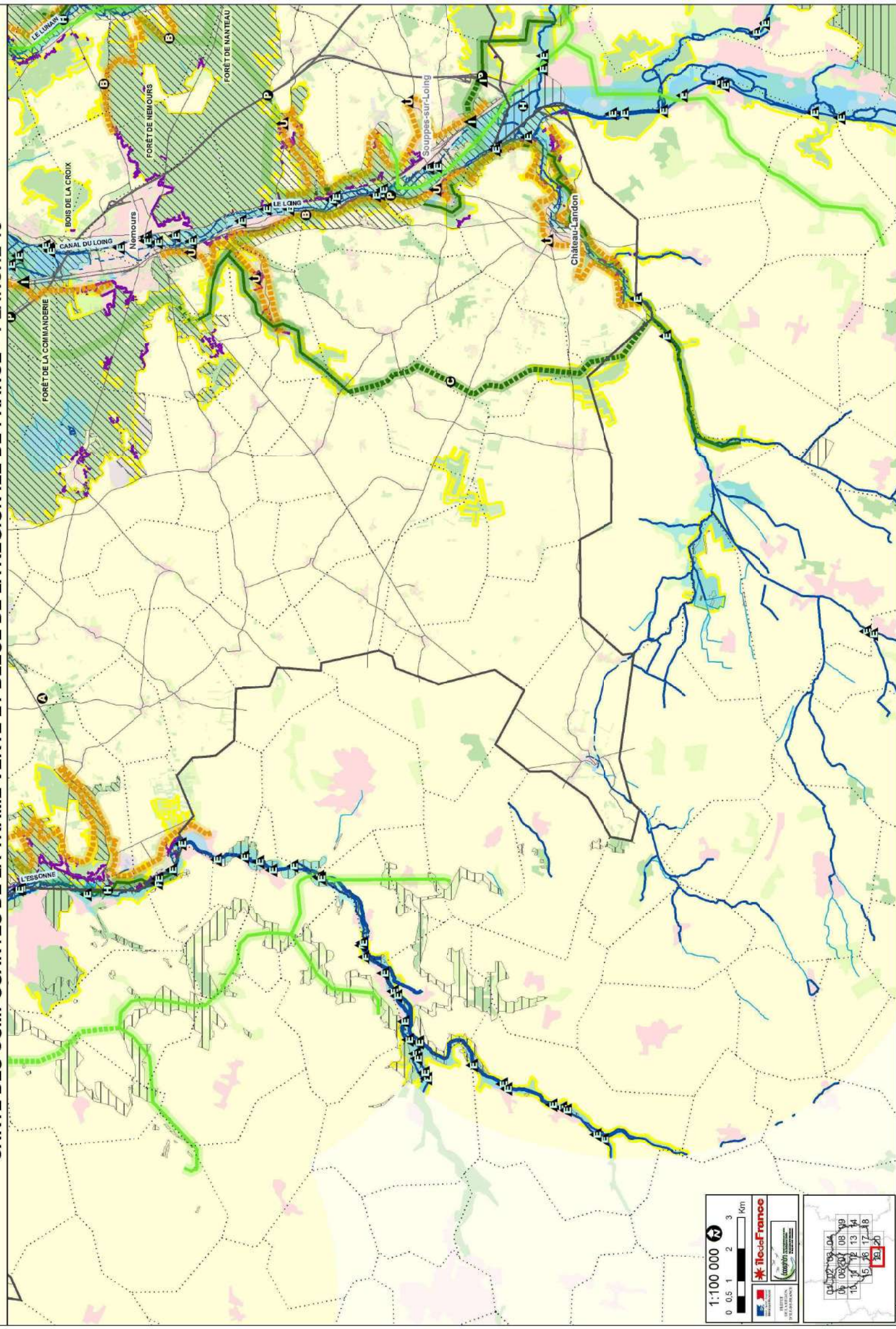
 **Paris**

 **Agence de l'eau Seine-Normandie**

04	12	10	04
05	08	08	09
10	12	13	14
15	16	17	18
19	20		

Sources : Escapades, ALU/F, IGN - Septembre 2013

LES CARTES SONT EXPLOITABLES AU 1:100 000 ET NE DOIVENT PAS FAIRE L'OBJET DE ZOOM POUR LEUR INTERPRÉTATION.



1:100 000

0 0,5 1 2 3 Km

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

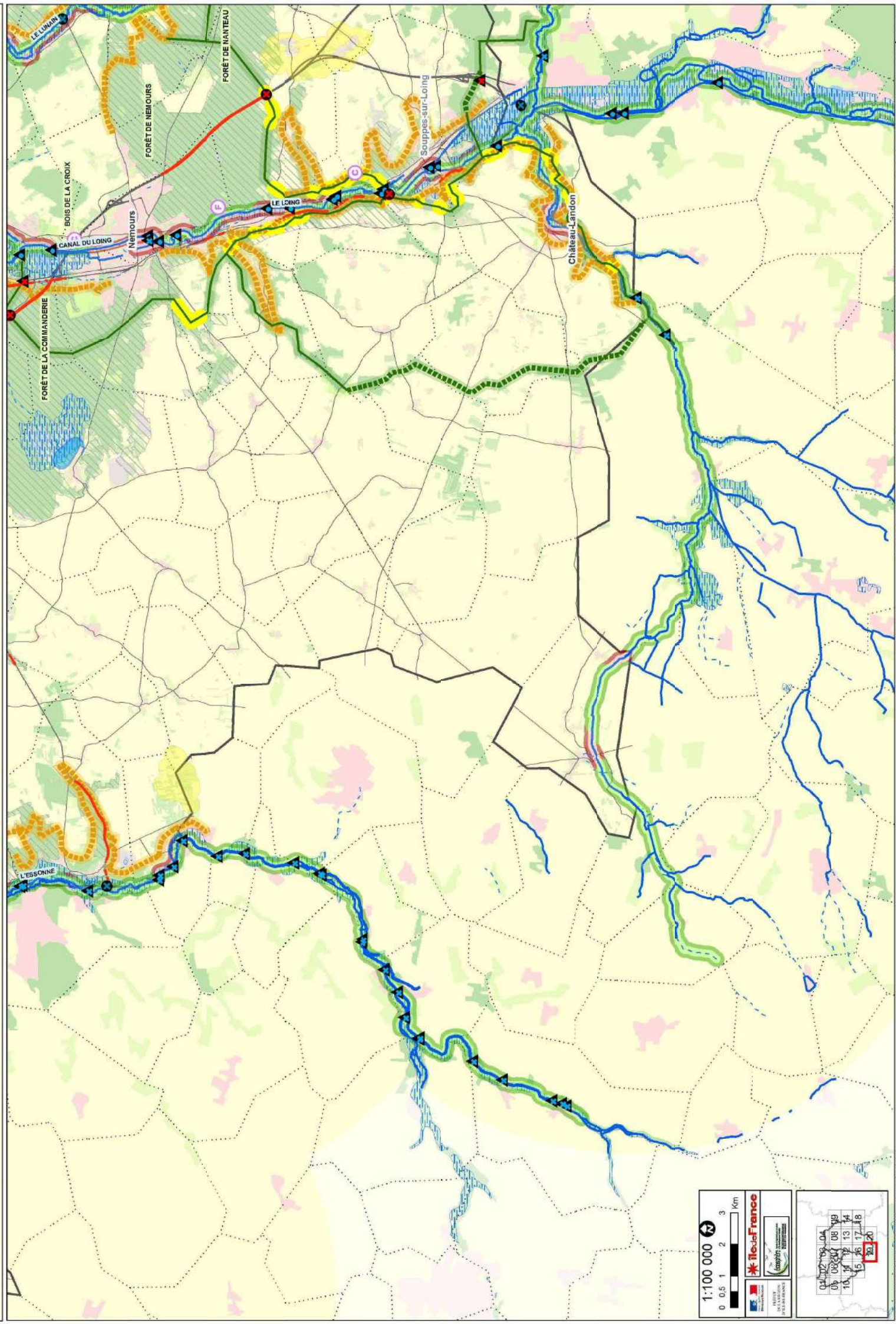
Ministère de l'Éducation nationale

Ministère de l'Enseignement supérieur

Ministère de la Culture

Ministère de la Région Île-de-France

Ministère de la Région Île-de-France



1:100 000



04	05	06	07	08	09
10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21

